

Abonnements par la poste

Table with subscription rates for Canada and the United States, including daily and weekly editions.

Directeur : HENRI BOURASSA

DE LA LUMIERE

L'affaire du Grand-Tronc est déjà engagée, aux Communes. La gauche vient d'obliger le ministre à demander la mise aux voix d'une résolution préliminaire au bill-Meighen.

Au cours du débat initial, deux députés de l'opposition, MM. Vien et Archambault, ont voulu avoir de M. Meighen, qui mène la discussion pour le cabinet, une liste des actionnaires du Grand-Tronc.

Le grand nombre de porteurs de titres et d'obligations du Grand-Tronc n'a rien à voir à l'affaire. C'est un mauvais prétexte de l'invoquer pour refuser de livrer la liste des noms.

L'information serait plus complète, encore, la rumeur d'un coup monté par un groupe de financiers peu scrupuleux contre le trésor public, plus facile à réfuter, si, en même temps qu'il produisait une liste des détenteurs de titres les plus importants, le cabinet inscrivait en regard des noms la date à laquelle ils s'en sont portés acquéreurs.

Ce sont là tous des renseignements importants et que le public canadien doit avoir, avant que l'affaire se bâcle.

M. Meighen, il est vrai, assure à MM. Vien et Archambault, de même qu'au public, qu'il n'y a rien de louche dans tout cela.

Il n'y a pas bien des années, au début d'une session pendant la guerre, M. Borden, un jour, assura aux Communes et au pays qu'il n'y aurait pas de conscription.

Cela seul suffit à nous éclairer sur la valeur des promesses et des assurances de M. Meighen et de ses collègues.

Si la rumeur est fautive, — souhaitons qu'elle le soit, — le devoir du ministre est tout simple: qu'il fasse de la lumière, toute la lumière possible sur l'opération où il engage le pays.

Les assurances de M. Meighen ne signifient rien. Le moindre jet de lumière serait autrement convaincant.

Georges PELLETIER.

CHRONIQUE MUNICIPALE

LES NOUVEAUX TAUX

Comme on pouvait s'y attendre, on exploite contre la commission des utilités publiques, la modification du tarif du tramway tel que fixé par la commission du tramway, particulièrement pour ce qui concerne la suppression des billets d'ouvriers.

ment a nommé une commission pour régler la question de contrat, peu de gens ont songé à protester. Depuis que le nouveau contrat est en vigueur, le gouvernement Gouin a procédé à des élections et ses candidats ont été élus dans la ville de Montréal.

On sait que la ville de Maisonneuve a été frappée lors de son annexion d'une taxe spéciale.

doit donc conserver pendant quelques années jusqu'à l'établissement de son déficit la posture de pénitente.

A la dernière session de la législature, on se rappelle qu'on a fait disparaître deux petites taxes spéciales qui avaient été imposées par règlement municipal aux contribuables de Maisonneuve avant l'annexion.

C'était, comme on le voit, deux ans et un an avant l'annexion de Maisonneuve qui n'a eu lieu qu'en 1917. Quelle n'a pas été la surprise de l'un des contribuables de cette pauvre ville de Maisonneuve en constatant sur sa facture de taxes que ces petites surtaxes spéciales de la ville de Montréal lui étaient imposées!

LE KIOSQUE DE LA PLACE D'ARMES

La compagnie des tramways réclame l'autorisation d'ériger un kiosque sur la Place d'Armes où les voyageurs pourront attendre les tramways à l'abri — on sait qu'on passe souvent plus de temps à attendre les tramways qu'à y voyager.

Ces secourables établissements sont très rares dans la ville de Montréal, malgré sa population de près d'un million.

L'Esthétique, cher M. l'abbé, vérité que bien des congrès. Non pas, sans doute, que les affirmations de l'auteur nous paraissent toutes également justes.

L'ESTHETIQUE

D'ailleurs les commissaires comme les échevins ne s'arrêtaient pas, on peut en être sûr, à des considérations esthétiques.

L'INTERPELLATION DES ROCHES

On n'a point fait tout de même que de la mauvaise besogne à la réunion du conseil mardi. L'échevin Desroches a donné corps, dans une interpellation, au mécontentement qui agite une partie importante de la population de Montréal contre le règlement obligeant les marchands à vendre au poids certaines denrées.

LA LIVRAISON AU MARCHÉ BON-SECOURS

Au lieu de chercher à créer des ennus aux contribuables qu'ils sont censés protéger et défendre, les commissaires feraient bien mieux de donner suite au projet de service de livraison pour le marché Bonsecours qui leur a été soumis par la Ligue des propriétaires.

le moyen d'émettre des timbres adhésifs de diverses dénominations qui pourront être collés sur les paquets par les acheteurs au marché Bonsecours et confiés ensuite à la compagnie chargée d'en faire la livraison à domicile.

Louis DUPIRE.

"DEUX ET DEUX FONT QUATRE"

LETTRE PREFACE DE Mgr L.-A. PAQUET AU TRADUCTEUR DE CE TRAITE ORIGINAL D'APOLOGIQUE.

Séminaire de Québec, 30 avril 1919.

Monsieur l'abbé J.-A. Fautoux, Woonsocket, R.-I. Cher Monsieur,

J'ai parcouru à la hâte, mais avec un très vif intérêt, l'élegante traduction française que vous venez de faire de l'ouvrage de M. Bird S. Coler Two and two make four.

Ce titre un peu singulier révèle bien le caractère de l'oeuvre et la précision toute mathématique avec laquelle l'auteur, avide de clarté et d'exacte vérité, déduit la plupart de ses conclusions marquées au coin d'une droiture parfaite.

La lecture de cet ouvrage peut faire plus pour l'union chrétienne véritable que bien des congrès. Non pas, sans doute, que les affirmations de l'auteur nous paraissent toutes également justes.

De plus, M. Coler s'accorde avec nous pour dénoncer dans son ouvrage deux maux très graves qui menacent l'avenir de la société américaine, et de toute société contemporaine: la chimère socialiste, et l'école sans Dieu.

Empêtré

M. Robertson, ministre du Travail à Ottawa, reste tout empêtré dans ses explications de l'absence, à la conférence industrielle générale des syndicats ouvriers canadiens et nationaux.

BLOC-NOTES

Une des conséquences

Pendant la guerre, le gouvernement anglais, pour assurer à ses armées la laine nécessaire à la fabrication des uniformes, s'est porté acquéreur de toute la laine de l'Australie, qui est une des plus grandes productrices du monde.

sur le marché mondial et, donc des prix fantaisistes, qu'il faut payer pour le moindre complet. Cette même fédération a aussi accusé le gouvernement anglais de faire des bénéfices de 100 pour cent sur les laines qu'il vend aujourd'hui à l'industrie privée.

Ce serait à désespérer

Dans une courte étude sur Bridging the Chasm, le Canadian-Free-Press de Kingston dit entre autres choses: "Le Canada a un problème de la laine, un problème de la solution duquel tous doivent travailler."

Cette année russe

Se rappelle-t-on qu'aux premiers mois de la guerre, la rumeur se répandit dans tous les pays que des milliers et des milliers de soldats russes, venus en Amérique par la Sibirie et l'Océan Pacifique, traversaient le Canada en toute hâte, dans des convois sévèrement gardés, pour embarquer ici dans des paquebots à destination finale d'Angleterre et des champs de bataille de France?

Déficit et déficit

Melbourne câble que le déficit du Commonwealth australien sera d'au plus dix-sept millions de dollars, pour l'exercice 1919-1920.

Manque d'esprit public?

Dans sa dernière livraison, le Statesman de Toronto écrit entre autres choses, sur l'indifférence de l'opinion publique canadienne: "Il y a quelques années, quand feu le roi Edouard VII, alors prince de Galles, fut mêlé à une affaire de cartes retentissante, les clergymen de tout le Royaume-Uni jetèrent feu et flamme."

CHRONIQUE D'OTTAWA

Le débat sur l'achat du Grand-Tronc

A une majorité de 20 voix, le ministre fait adopter le principe du bill par les Communes — L'opposition de la gauche

(Par ERNEST BILODEAU)

Ottawa, 15 octobre.

Première escarmouche autour du Grand-Tronc. Il en est cependant sorti plus de renseignements qu'on ne s'est fait de blessures, et l'on a pu deviner un peu l'attitude et la tactique que suivront les deux camps opposés.

La gauche a commencé par s'opposer tout net au principe même de la résolution comportant l'achat du capital-actions; et comme cette résolution n'était pas discutable à ce moment de la procédure, not debatable, on a voté incontinent et sans que personne pût dire tout haut pourquoi. Le ministre des Chemins de fer proposait que le Chambre se formât en comité pour considérer sa résolution; l'opposition... s'opposait, sans avoir le droit de parler. Call in the members, phrase traditionnelle, mit les sonneries en branle et la moitié des députés sortirent de l'enceinte, selon l'usage et contrairement à la phrase; mais ce n'est jamais que pour se dégoûter ou se concerter, et tous rentrèrent avec ceux qui se trouvaient déjà au dehors, dans l'espace de cinq minutes environ que dure l'appel. Le ministre n'eut soutenu que 58 voix contre 38, et sans récriminations ni explications, les libéraux ont mis en marche leur machine à questions, pas avant cependant que M. Reid n'eût donné lecture d'une déclaration détaillée qu'il avait toute prête, et qui se lira dans les journaux comme s'il l'avait sortie spontanément de son coffre de patriote et de ses sentiments.

UNE BELLE HISTOIRE

En tout cas, il a aujourd'hui, comme on dit, "une belle histoire à conter". C'est d'abord la nomenclature des avances faites par l'Etat à la compagnie du Grand-Tronc: il y en a pour 70 millions, depuis 1909, et cette vaste somme est en surplus de ce que devait coûter le Grand-Tronc-Pacifique à sa parent-company, le Grand-Tronc.

Déficit et déficit

Melbourne câble que le déficit du Commonwealth australien sera d'au plus dix-sept millions de dollars, pour l'exercice 1919-1920.

Manque d'esprit public?

Dans sa dernière livraison, le Statesman de Toronto écrit entre autres choses, sur l'indifférence de l'opinion publique canadienne: "Il y a quelques années, quand feu le roi Edouard VII, alors prince de Galles, fut mêlé à une affaire de cartes retentissante, les clergymen de tout le Royaume-Uni jetèrent feu et flamme. Ce fut, en grande partie, pour les badauds, et cela ne servit aucun plan élevé de réforme. Mais, au moins, les clergymen avaient fait parade de leur indignation et de leur indépendance. Au Canada, où il y a tant d'hypocrisie et de cant à propos de la prohibition, nous sommes encore à apprendre que le prince de Galles voyage dans un pays où il ne trouve à boire que de l'eau, ou que les photographes parues dans des journaux anglais, montrant le prince de Galles en train d'absorber en public une grande coupe de punch canadien, n'ont causé de scandale que dans les milieux où on ne vaux eux alimentés par Billy Sunday l'homme de classe moyenne qui prend son petit verre. Assez de cant, de cette hypocrisie! Revenons à l'honorable ordinaire. Dans tout pays où l'opinion publique ressent ce qui se fait de mal, les clergymen et les orateurs auraient d'un commun accord dénoncé le scandale du télégramme Meighen et la mise en conserves, pour nos soldats, de fèves sèches de petites pierres. Le culte du positivisme a endormi la conscience publique."

Rédaction et administration: 43, RUE SAINT-VINCENT MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

philanthropiques. D'aucuns se sont dit en écoutant cela que "la voix est de Jacob, mais c'est la main d'Esau", comme dirait M. D. D. McKenzie; et de fait l'on sentait que M. Meighen n'était pas loin, et que son style et sa manière perçait jusque dans les phrases débilitées tant bien que mal par son robuste voisin, qui y allait de son mieux, mais s'arrêtait parfois dans telle phrase qu'il n'avait pas eu le temps de bien s'accrocher dans la mémoire ou l'entendement. Du fesse, quand ce fut fini, M. Meighen se leva sans affectation et vint s'asseoir auprès de son collègue, auquel il ne devait plus laisser que les réponses faciles, sous prétexte que les autres avaient un aspect légal échappant à la compétence du docteur Reid. Au fond, qu'est-ce que fait ce médecin dans les chemins de fer?

UNE BELLE HISTOIRE

En tout cas, il a aujourd'hui, comme on dit, "une belle histoire à conter". C'est d'abord la nomenclature des avances faites par l'Etat à la compagnie du Grand-Tronc: il y en a pour 70 millions, depuis 1909, et cette vaste somme est en surplus de ce que devait coûter le Grand-Tronc-Pacifique à sa parent-company, le Grand-Tronc.

M. Reid trouve que cette nécessité était fort regrettable, mais l'autre était pire encore, celle de laisser aller l'entreprise en banqueroute, ce que l'on ne pouvait permettre pendant la guerre. Une autre raison, c'est que le pays a toujours été engagé moralement au soutien du G.T.P. parce que c'est le gouvernement de l'époque qui induisit le Grand-Tronc à pousser l'entreprise plus loin que l'Alberta. M. Hayes, son président d'alors, ne songeait qu'à étendre le Grand-Tronc dans les provinces à blé, Manitoba Saskatchewan et Alberta, il était le premier plan qu'il avait soumis au gouvernement Laurier. Mais celui-ci le força de le développer jusqu'à la côte du Pacifique, en même temps qu'il s'engageait à y construire lui-même un complément oriental allant de Winnipeg à Moncton et s'appelant le Transcontinental; cette dernière partie serait ensuite louée au Grand-Tronc, qui possédait par ailleurs la partie de l'Ouest, appelée Grand-Tronc-Pacifique. Sans le dire, le gouvernement s'est rendu responsable de l'étendue de l'entreprise et qu'il ne pouvait pas honnêtement s'en désintéresser, sans parler des embarras d'ordre financier que cette faillite n'aurait pu manquer de provoquer dans le pays. Du coup l'opposition se trouve placée sur la défensive; et cela encore trahit la main d'Esau. Les libéraux ont laissé passer l'attaque sans dire mot pour l'instant.

M. Reid explique ensuite que l'acquisition du Grand-Tronc est nécessaire au succès de l'exploitation du Nord-Canadien: le premier s'étend en tous sens dans l'Ouest, le second s'étend en tous sens dans l'Est, Ontario et Québec. Ils s'enverront mutuellement du trafic et se compléteront utilement l'un l'autre. Et que se passerait-il si on laissait le Grand-Tronc se développer tout seul? Il formerait avec le C.P.R. un second concurrent des Chemins de fer nationaux du Canada. De plus, il faudrait dépenser dix à douze millions en plus pour le contre-partie nourricière, feeders — du Nord-Canadien, qui, encore une fois, triomphe surtout dans les prairies et jusqu'au delà. Donc, 100 millions à dépenser tout en subissant la concurrence additionnelle d'une ligne ancienne et avantageusement établie sur tous les points utiles. Ne valait-il pas mieux faire disparaître la concurrence et s'en approprier les avantages? C'est la conclusion qui s'impose de l'exposé du ministre; il la termine en niant ce que des journaux ont dit, que la nouvelle acquisition augmentera de douze millions en plus les charges d'intérêt du pays. La vérité, dit M. Reid, c'est que le Grand-Tronc a coutume d'acquiescer généralement ses services d'intérêt sur ses actions de préférence, et ses recettes ordinaires nous fournissent le nécessaire pour cela. Pour un peu le ministre annoncerait que le Grand-Tronc va donner des surplus capables d'effacer tous les déficits de l'Intercolonial et du G.T.P.

Il a voulu présenter l'affaire sous un aspect encourageant et à ce point de vue, il a parfaitement réussi... sa lecture. Il pose ensuite le dilemme: le Grand-Tronc appartient à l'Etat, ou bien au Pacifique-Canadien. Personne n'en veut à cette dernière organisation, qui est superbement administrée: (Suite à la 2e page)

CHRONIQUE DE TORONTO

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une chronique bi-hebdomadaire, datée de Toronto, sur les événements dans la province d'Ontario. Elle est signée PIERRE DUGARS, nom de plume d'un jeune journaliste canadien-français. Nos lecteurs la trouveront en page 2.

G. P.

CHRONIQUE D'OTTAWA

(Suite de la 1re page)

mais il n'y a pas de raison pour qu'on ne fasse pas aussi bien qu'avec le grand et loyal concurrent qu'on se trouve lui créer; et le public bénéficierait du résultat.

LES QUESTIONS

Dès que le ministre a repris son siège, M. Vieu lui demande s'il a bien compris tout à l'heure: le ministre disait-il qu'on a pris possession du Grand-Tronc Pacifique, parce que le Grand-Tronc n'était plus en mesure de faire honneur à ses obligations?

M. Reid assure que le Grand-Tronc est en parfait ordre; il s'en sert pour voyager entre Toronto et Montréal, et trouve que ça glisse "numéro un"; donc, l'acquisition est bonne et le cheval, en santé. Le ministre est pris à partie à cet endroit par M. Robb, de Châteauguay, qui le raille de vouloir acheter une propriété de 400 millions de dollars sans autre information que ses impressions de Pullman entre Toronto et Montréal, et des rapports de journaux sur la partie américaine du réseau.

M. Meighen répond un peu dans le ton ironique; que parlez-vous de fin de session? Rien ne presse, le gouvernement est prêt à répondre à toutes les questions, et personne n'est obligé de se presser. Le projet n'est pas nouveau, le public en est informé depuis deux ou trois ans, et il va être discuté dans deux sessions. S'il vient aujourd'hui devant la Chambre, c'est parce qu'il n'a pas été accepté auparavant par la compagnie.

M. Meighen ayant appris à M. Vieu que les États-Unis opèrent plusieurs voies ferrées au Canada, telles que le Centre-Terron, le Michigan Central et plusieurs autres, on discute un moment là-dessus, le député de Lotbinière répondant que ce sont en tout cas des affaires privées, et non pas la propriété de l'État américain même, ce qui peut faire une différence.

M. Fielding conclut qu'il n'y a pas de comparaison entre 100 et 2,000 milles, et que nous ne pouvons être sûrs qu'il ne se produira pas de difficultés. M. Vieu précise et rappelle les voies américaines sont présentement mises en opération par Washington, mais que ce n'est que provisoire, et que se passera-t-il lorsque le gouvernement américain remettra les divers chemins à leurs anciens propriétaires? N'allons-nous pas voir nos propriétés américaines confisquées par ce pays?

M. Reid ne se compromet pas là-dessus; c'est là une question de direction intérieure qui relèvera des administrateurs de la corporation. On se procurera les meilleurs hommes possible et il faudra leur laisser leurs coupées franches.

M. Archambault demande si le gouvernement va déposer la liste des actionnaires du Grand-Tronc, dont il va acheter les titres. M. Meighen répond que ce n'est pas possible; quand à lui il ne connaît aucun détenteur, fut-ce d'une seule action, et il croit que le nombre s'en élève à plus de 100,000. Un voisin qui paraît renseigné lui souffle même que c'est 180,000.

M. Archambault insiste sur le fait que le ministre, en promettant de lui donner quelques détails sur les titres que le gouvernement se propose d'acquiescer; ce sont les trois catégories d'actions de préférence et les actions ordinaires, se totalisant à 37 millions sterling, ou plus de 185 millions de piastres. Voilà pour la première partie du passé à acquiescer; la seconde se compose des obligations, au total de 32 millions sterling, et des actions gagées, ou gagées, se montant à 12 millions et demi sterling. La gauche devait critiquer dans la soirée cette dernière catégorie de titres, et demander pourquoi on ne traite pas ces actions comme les autres actions, au lieu de leur donner valeur d'hypothèques, ou obligations.

M. Rowell a pris part au débat dans la soirée, et admis avoir approuvé dans le temps la construction du G. T. P., cette œuvre de prédilection de sir Wilfrid Laurier. Aussi s'étonne-t-il de voir l'opposition critiquer une mesure qui ne peut qu'assurer l'existence et le succès ultérieur de cette grande entreprise. Il sait bien que le C. P. R. est opposé au projet, parce que le projet assure le succès des chemins de fer nationaux ainsi complétés et rendus plus efficaces par le bénéfice qu'ils recevront des facilités dont jouit le Grand-Tronc dans l'Est du pays; il peut y avoir aussi d'autres intérêts opposés au projet, mais celui-ci réussira quand même, parce qu'il est de la rivière Ottawa, la grande majorité de la population y est favorable.

M. Denis s'est opposé longuement à la situation spéciale faite aux actions gagées, dont le total est de 12 millions et demi de livres sterling et insiste pour une explication plus satisfaisante, étant donné qu'il fait de cette préférence, ces actions ont pris une plus-value immédiate et les hourstiers anglais ont su profiter et qui retombera sur nous. Il s'en est suivi un petit quart d'heure de discussion, mais le ministre ne pouvait que répéter ce qu'il avait déjà dit, à savoir que le gouvernement eût préféré s'en tenir à sa première offre, de même nature que celle suggérée par le député de Joliette, mais que c'est une concession que l'on a cru devoir faire à M. Smithers et que le projet du pays est engagé.

COMMENT RETIRER DE 25 A 100% DE PLUS... MARGIL TRUST Co. Agents, 125 St-Jacques, (Département de l'Immeuble) 35ème année. Main 3791.

CHRONIQUE DE TORONTO La campagne électorale ontarienne

Prohibition et incidents — Les antiprohibitionnistes battus?

(Spécial au Devoir) Toronto, 15. — La campagne électorale qui a lieu actuellement dans la ville-roi et dans toute la province est très enthousiaste si on ne conteste. Dans une trentaine de comtés les libéraux n'ont pas de candidats officiels et soutiennent le Parti-Ferme-Unité qui décideront quel parti montera au pouvoir. Revenus de leurs illusions politiques, ces derniers se proclament indépendants et ils possèdent un programme qui place au premier rang les intérêts agricoles et de l'industrie. Ils sont en plus franchement prohibitionnistes.

Cette question de la prohibition est pour le moment la plus importante; et s'il fut le cas de dire souvent que "les élections se font avec de la boisson", c'est au sujet des liqueurs que l'on discute actuellement. Conservateurs et libéraux, dans les centres urbains, cèdent aujourd'hui le pas à la prohibition et à ceux qui lui sont opposés.

Des assemblées se font partout qui ont pour objet de décider la mesure ou le démantèlement des mesures restrictives sur la question des boissons fortes et les candidats, les faiseurs d'élections, voire même les ministres protestants, y vont de leur petite homélie devant des foules immenses de spectateurs. Les terrains d'amusements, les théâtres, les salles de conférence servent de lieux d'assemblées et les orateurs les plus invraisemblables viennent y adresser la parole.

C'est ainsi que dimanche soir, à la réunion du People's Forum, au théâtre Strand, le comité prohibitionniste avait invité le Rev. William Evans, héros des échauffourées de Winnipeg, pour exhorter le peuple de Toronto à voter en faveur de la prohibition. Une bagarre faillit se produire dans la salle quand on annonça qu'il devait parler et le directeur de l'établissement dut éteindre les lumières pour que l'assistance se lève.

Des soldats blessés, des femmes, des ouvriers haranguant la foule au coin des rues pour ou contre l'usage des liqueurs et une association connue sous le nom de "Ligue de libération des Citoyens" fait une active campagne par tous les moyens de propagande possibles pour faire échouer les tentatives de prohibition. Le gouvernement Hearst est devenu aux gémonies et le nom de Dewar est acclamé dans ces réunions.

Les plus violents protagonistes de l'anti-prohibition avouent cependant qu'il n'y a pas grand chose à espérer de la population rurale qui forme un peu plus de la moitié des électeurs et qui s'est prononcée à plusieurs reprises contre la vente des liqueurs contenant de l'alcool.

Les autorités universitaires, dont sir Robert Falconer est président, sont à organiser une souscription qui s'élèvera à un demi-million et qui a pour objet de fonder des bourses en faveur des enfants de soldats tués à la guerre. Toutes les principales sociétés de Toronto ont donné dans le mouvement et l'association connue par les initiales "A.O.D.E.", s'est dévouée tout à fait favorable à ce geste.

Lors de la dernière réunion de cette société au Club des Dames, de la rue Young, Mme G.-H. Smith, secrétaire de l'association, a parlé en faveur de "l'éducation qu'il faut s'efforcer de faire aussi patriotique que possible, dit-elle, dès le jeune âge. Pour avoir un esprit national, a-t-elle ajouté, il faut bien considérer que notre peuple est divisé en trois et qu'il faut tenir compte de l'esprit des trois groupes. Il y a les étrangers, les Anglais et les Canadiens-français. L'interprétation du mot patrie est chez ces derniers strictement canadienne, tandis que les autres ne jugent le Canada que d'après le pays qu'ils viennent de quitter ou auquel ils pensent toujours."

M. le professeur A.-P. Coleman, professeur de géologie de l'Université de Toronto, vient d'être nommé successeur de M. Alfred Baker, au poste de doyen de la Faculté des arts.

M. l'abbé Riordan, ancien curé de la paroisse St-Joseph, a pris officiellement charge de la cure de la cathédrale St-Michael, dimanche dernier. Il est remplacé dans son ancienne paroisse par M. l'abbé Canning, récemment ordonné par Mgr McNeil.

LES SOLDATS SUR LES FERMES

Maintenant que tous nos soldats nous sont revenus de l'étranger et surtout au moment où on agit fiévreusement en maints milieux la brillante question d'un gratification supplémentaire à ceux qui ont porté l'uniforme durant la guerre, il est particulièrement opportun de mettre sous les yeux du public, un sommaire de ce qu'a fait jusqu'à présent le Bureau pour le Rétablissement des Soldats.

Sur les 32,000 soldats, qui, à la fin d'août dernier, avaient demandé à effectuer des emprunts, 24,000 ont été approuvés, quoique jusqu'à date, on n'ait fait que 10,000 prêts de \$300 chacun en moyenne, ce qui donne un total déjà versé de \$3,000,000. Des 26,000 qui à la fin de juillet avaient enregistré des demandes pour du terrain, 20,000 ont été approuvés par le Bureau.

Quoique plusieurs postulants aient assez d'argent pour débiter par eux-mêmes, un grand nombre préfèrent demander l'assistance du gouvernement pour s'équiper pour la culture; d'autres ont si peu de notions sur l'agriculture, qu'ils doivent d'abord suivre un cours préliminaire avant de commencer l'exploitation du terrain mis à leur disposition.

La compagnie du Pacifique Canadien a elle aussi mis sur pied une vaste organisation pour faciliter l'établissement des vétérans sur des fermes. Comme question de fait, cette compagnie a été la première à inaugurer dans l'Ouest une colonie de soldats de retour du front. Elle en possède maintenant dans le sud de l'Alberta, trois qui se développent d'une façon très encourageante pour ceux qui ont eu l'initiative de les créer. Deux d'entre elles, la colonie Van Horne à Coaldale, près de Lethbridge et celle de St-Julien, près de Tilley sur la voie principale du C.P.R., sont irriguées et contiennent, l'une 25 fermes et l'autre 50. Chaque ferme a une superficie de 80 acres, avec une réserve d'autant, que le colon peut acquiescer plus tard s'il vient à éprouver le besoin d'agrandir son patrimoine. La troisième colonie, celle d'Anzac, située à Canston, près de Basano, est formée de 25 fermes non irriguées de 160 acres, avec une réserve de 80 acres chacune.

Afin d'aider les soldats dans les travaux préliminaires qu'ils doivent accomplir sur leurs nouvelles propriétés, on a établi au centre de chaque colonie, une ferme modèle pour le contrôle et l'administration générale. Ces fermes sont dirigées par des cultivateurs d'expérience qui peuvent donner aux novices les conseils qui leur sont souvent essentiels au début. C'est là que sont gardés les animaux mâles nécessaires à l'élevage, de même que les principaux instruments agricoles, dont les nouveaux colons peuvent se servir, moyennant une minime redevance. On se propose maintenant de construire des écuries, des fromageries et des fabriques de conserves qui permettront à chacun de trouver pour ses produits un marché facile et à sa portée.

A part ce système de colonie, la compagnie en a aussi inauguré un autre non moins populaire, par lequel ceux qui offrent les garanties suffisantes, tant au point de vue de l'expérience que de la bonne foi, peuvent n'importe où sur les terres du Pacifique Canadien en Alberta ou en Saskatchewan, se choisir des fermes n'excedant pas 320 acres chacune, qu'ils peuvent payer par versements répartis sur une période de 20 ans. Plusieurs soldats qui se sont procurés du terrain d'après ce système en ont été jusqu'à présent fort satisfaits et il est à espérer qu'un plus grand nombre encore, parmi ceux qui sont revêtus de la guerre avec tous leurs membres, porteront leur attention vers la culture et sauront tirer parti des avantages qui leur sont offerts dans les provinces de l'Ouest.

(Communiqué.)

AU COUVENT DE TERREBONNE

Terrebonne, 16. — Dimanche dernier avait lieu au couvent, une séance intime du "Cercle d'Études Marguerite Bourgeoise" sous la présidence de M. le curé Comtois.

Ce cercle, qui a été fondé dans le but de promouvoir l'émulation entre les élèves et donne un soin plus particulier à la langue française, c'est-à-dire à son éducation et à sa correction dans les relations ordinaires et quotidiennes. Voici le programme que les élèves ont exécuté à cette séance d'inauguration: Choeur: Sciences et Arts; lecture du règlement du cercle; piano; "Nuit d'été"; notre devise: "Face à la vie"; Mlle E. Gibb; piano; "Thèmes et variations"; chœur: "Nearer my God to Thee"; piano: "Impromptu"; valse; une leçon d'articulation; piano: "Voix du printemps"; causerie: "Autour des mots"; chœur final: "Nos voix"; "Autour des mots" a été une leçon de choses fort instructive, tout autant qu'une leçon lexicologique très intéressante. Le sujet choisi était, le sel.

LE PRINCE REVENU DANS L'ONTARIO

White River, Ont., 16. — De retour de nouveau dans l'Ontario, après son voyage dans l'Ouest canadien, le prince de Galles, a passé hier une journée tranquille, alors que son train se dirigeait vers les régions minières du nord de l'Ontario. Il visitera aujourd'hui Cobalt et Timmins, et fera de brefs arrêts à ces deux villes. Le reste de l'itinéraire de l'Ontario reste tel que primitivement publié, sans la visite de retour, le 3 novembre, à Toronto, où le prince passera 3 jours.

Le prince passera paisiblement à Ottawa, avec le gouverneur général, les 5 derniers jours avant son départ pour les États-Unis.

Le lieutenant-colonel E. W. M. Craig, secrétaire militaire du prince, est revenu de Washington, où il a conféré avec l'ambassadeur anglais et le gouverneur américain touchant les détails de la visite de l'héritier du trône aux États-Unis.

À Ottawa, le prince portera la parole au Canadian Club, le samedi, 8 novembre. Il arêtera une heure à Brockville, le 27 octobre. Quelques voyages en dehors de Montréal sont organisés. Le prince visitera les Cantons de l'Est le 29 octobre, y compris Sherbrooke, et ira à Sainte-Anne, le 2 novembre.

LA PECEPTION A COBALT Cobalt, 16. — Tout est prêt pour la réception qui sera faite au visiteur royal, ce matin. La ville est pavoisée et les drapeaux claquent au vent. Le prince passera en revue des soldats du retour du front, des "Boy Scouts" et des cadets, à la gare. À la mine O'Brien, son Altesse recevra un très beau morceau de minerai monté sur une plaque d'acier. Les trois candidats dans le comté aux élections provinciales sont invités à rencontrer le prince.

LE RÉTABLISSEMENT DES SOLDATS SUGGESTIONS FAITES PAR UN SOUS-COMITÉ. Ottawa, 16. (S. P. A.) — Un sous-comité du comité Rétablissement des soldats, vient de faire certaines suggestions au comité lui-même, dans le but d'aider aux soldats en sus de la gratuité qui vient de leur être accordée. Le comité n'a pas encore pris de décision sur les suggestions du sous-comité.

On remarque parmi les suggestions, les suivantes: "Une aide financière de \$900 à \$1,000 pourra être donnée aux étudiants qui étaient inscrits ou étaient à la veille de s'inscrire lors de leur enrôlement. Les universités contrôleront les allocations. Des prêts pourront être faits aux médecins qui sont allés en guerre immédiatement après avoir été reçus médecins. Ces prêts serviront à les établir. Les compagnies d'assurance sont priées de faire des déductions spéciales d'assurances pour ceux qui ont des infirmités résultant de la guerre, qui les empêchent de prendre des polices d'assurance d'après les règlements actuels. Des cours d'enseignement professionnel pourront être donnés au gré des instructeurs. Le rapport du comité ne sera probablement pas soumis avant la fin de la semaine.

Le temps qu'il fait ailleurs... Toronto, 16. — La pression atmosphérique est élevée sur les provinces de l'Ouest et sur les États du Nord-Ouest, de même que sur les côtes de l'Atlantique; elle est relativement basse au sud des Grands-Lacs. Des averses sont tombées dans quelques localités de l'Ontario. Ailleurs, le temps a été beau. Lacs intérieurs et Baie George. — Vents modérés et frais du nord-est, augmentant en intensité ce soir, plus averse. Vendredi, vent du nord et du nord-ouest; nuageux et plus frais.

Si vous n'avez jamais essayé du COKE DE GAZ vous ne connaissez pas ses mérites comme combustible commode, net, économique et donnant un excellent rendement. Un essai convaincant. \$9.00 la tonne. Montreal Light, Heat & Power Consolidated. Tél. Lasalle 397 ou Main 4040. Ou chez votre fournisseur de combustible.

Herdriau & O'Shea Vitraux d'art pour églises et résidences. Verrières des écoles de Munich, française, anglaise et américaine. Aussi tous verres blancs et de couleur. Des conditions spéciales sont faites au clergé et aux communautés religieuses. Bureau et atelier de fabrication: 15 rue Perault, Montréal. Tél. Bell Est 3948.

RELEVÉ DU THERMOMETRE

Table with 2 columns: Location and Temperature (max/min). Locations include Victoria, Kamloops, Calgary, Edmonton, Prince Albert, Winnipeg, White River, Sault Ste-Marie, Toronto, Kingston, Ottawa, Montréal, Québec, St. John, N.-B., Halifax.

RÉCITAL MAGDELEINE BRARD

Voici le programme du récital de Mademoiselle Magdeleine Brard, au Majesty, le dimanche 19 octobre: 1.—Andante Spinata et Polonaise Brillante (opus 22) Chopin 2.—Prélude, Chorale et Fugue César Franck 3.—2me Impromptu... Fauré 4me Nocturne... Fauré Jeux d'eau... Ravel 4.—Leggierza (étude en mi mineur) Liszt 13me Rhapsodie... Liszt 15me Louis-H. Bourdon, impressaria, nous promet un régal d'art.

"Envoyez des fleurs"

CELA NE VOUS COUTERA PAS CHER. Angle Ste-Catherine et Guy. Maison à Québec, 9 rue St-Jean.

Décès

PIGEON. — A Montréal, le 16 octobre 1919, à l'âge de 69 ans et 9 mois, est décédé Madame Joseph Bruzon, en premières noces, et Mme Chas. Pigeon, en secondes noces, née Elisabeth Beirone dit Lemay. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, M. Idola Bourguignon, No 281 rue des Carrières, à 7 h.

CANTONQUAY. Robert, 1 mois, enfant de Joseph Tessier, cantonquay, 325 ouest La-gauchetière. BOILEAU, Parmelia, 6 mois, enfant d'Albert Boileau, 122 St-Jacques. CHAUSSE, Edesse, 20 mois, 87 ans, veuve de J. B. Chausse, 2037 de Coarcelles. GARDOUR, Josephine, 39 ans, 515 St-Jacques.

CAROFF, Marie Marc, 33 ans, épouse de Julien Caroff, 239 des Erables. CHABOT, Pierre Octave, 88 ans, 165 St-Anne. DANIEL, Alphonse, 78 ans, 1119 St-Hubert. DENIS, Irène, 1 an, enfant de Louis Denis, 723 Champlain. HARVEY, Louise Breton, 91 ans, veuve de Thomas Harvey, 328 est Dorchester. LEBLANC, Rose Alma Dutilleul, 27 ans, épouse d'Arthur Leblanc, 457 Demontigny. ST-JEAN, Trefil, 31 ans, 559 Albert. LADOUCEUR, Linn, 47 ans, fille d'Albert Ladouceur, 139 Gunning. LAFRANCE, Georges, 44 ans, 508 Chamboard. MARCOUX, Nérée, 77 ans, 22 Sangarinet. MARCOUX, Gérard, 3 mois, enfant d'Elie Marcoux, 237 de Laroche. NANTÉL, Germaine, 15 ans, fille d'Alphonse NantéL, 664 Orleans.

OUELLETTE, Céline Bouchard, 63 ans, épouse de J. B. Ouellette, 986 St-Denis. PAYETTE, Arthur, 37 ans, 429 chemin Lasalle. ROBILARD, Ursule Bellais, 88 ans, veuve de Louis Robillard, 174 Valois. SMITH, Joseph, 38 ans, 194 Plessis. TRUDEAU, Roger, 6 mois, enfant de Séverin Trudeau, 324 Cartier.

SCOTT LE CADEAU DURABLE. Une pièce d'argenterie constitue toujours un cadeau que ne manque jamais d'apprécier celui qui le reçoit. Comme cadeau attrayant et qui vous rappellera longtemps au souvenir de celui à qui vous le destinez, nous pouvons vous recommander la fameuse argenterie portant la marque E.P.N.S. Le premier mérite de cette célèbre marque d'argenterie, placée sur nickel et que vous trouverez ici dans un assortiment varié de dessins perfectionnés, est la garantie que nous donnons de sa durabilité. Nous serons heureux d'en soumettre quelques pièces à votre examen. —ET LA MAISON SCOTT EST CANADIENNE-FRANÇAISE HENRI SCOTT 479-Est rue Ste-Catherine

LE LAIT DU BÉBÉ ET LA BOUTEILLE THERMOS. En voyage ou à la maison, la bouteille Thermos n'a pas son égale pour conserver chaud ou froid le lait du bébé. La mère, soucieuse de la santé de son enfant, reconnaîtra son évidente utilité, et après l'avoir employée ne voudra plus s'en dispenser. La véritable Thermos porte son nom estampé sur chacune de ses bouteilles.—Vous la trouverez dans un choix illimité autant que varié à l'agence spéciale. TEL. ST. LOUIS 811-2999 J.H. ROBERT PHARMACIEN CHIMISTE 1165 RUE ST. DENIS ANGLE MONT-ROYAL

Cinéma PASSE-TEMPS. EXTRA Jeudi et vendredi, deux grandes productions au même programme: Le grand maître acteur SENSUE YAYAKAWA avec sa femme, TSURU AKOII, dans "L'HORIZON SOMMRE". "WEDLOCK". Dans cette vue, l'artiste atteint le plateau de sa carrière. Samedi et dimanche — Anita Stewart dans "Le naufrage". Lundi, mardi, mercredi — La grande production "Le choix d'une femme".

Si vous n'avez jamais essayé du COKE DE GAZ vous ne connaissez pas ses mérites comme combustible commode, net, économique et donnant un excellent rendement. Un essai convaincant. \$9.00 la tonne. Montreal Light, Heat & Power Consolidated. Tél. Lasalle 397 ou Main 4040. Ou chez votre fournisseur de combustible.

Herdriau & O'Shea Vitraux d'art pour églises et résidences. Verrières des écoles de Munich, française, anglaise et américaine. Aussi tous verres blancs et de couleur. Des conditions spéciales sont faites au clergé et aux communautés religieuses. Bureau et atelier de fabrication: 15 rue Perault, Montréal. Tél. Bell Est 3948.

SERVICE ANNIVERSAIRE. CAROFF, Marie Marc, 33 ans, épouse de Julien Caroff, 239 des Erables. CHABOT, Pierre Octave, 88 ans, 165 St-Anne. DANIEL, Alphonse, 78 ans, 1119 St-Hubert. DENIS, Irène, 1 an, enfant de Louis Denis, 723 Champlain. HARVEY, Louise Breton, 91 ans, veuve de Thomas Harvey, 328 est Dorchester. LEBLANC, Rose Alma Dutilleul, 27 ans, épouse d'Arthur Leblanc, 457 Demontigny. ST-JEAN, Trefil, 31 ans, 559 Albert. LADOUCEUR, Linn, 47 ans, fille d'Albert Ladouceur, 139 Gunning. LAFRANCE, Georges, 44 ans, 508 Chamboard. MARCOUX, Nérée, 77 ans, 22 Sangarinet. MARCOUX, Gérard, 3 mois, enfant d'Elie Marcoux, 237 de Laroche. NANTÉL, Germaine, 15 ans, fille d'Alphonse NantéL, 664 Orleans.

OUELLETTE, Céline Bouchard, 63 ans, épouse de J. B. Ouellette, 986 St-Denis. PAYETTE, Arthur, 37 ans, 429 chemin Lasalle. ROBILARD, Ursule Bellais, 88 ans, veuve de Louis Robillard, 174 Valois. SMITH, Joseph, 38 ans, 194 Plessis. TRUDEAU, Roger, 6 mois, enfant de Séverin Trudeau, 324 Cartier.

CALENDRIER

DEMAIN, VENDREDI, 17 OCTOBRE 1919
SAINTE HEDWIGE, VIERGE

Lever du soleil, 6 heures 18.
Coucher du soleil, 4 heures 14.
Lever de la lune, le matin.
Coucher de la lune, 2 heures 28.

Nouvelle lune, le 23, à 3 heures 46 minutes du soir.

DERNIERE HEURE

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

AVERSERES LOCALES
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum... 54
Même date l'an dernier... 48
Aujourd'hui minimum... 48
Même date l'an dernier... 45
BAROMETRE
8 h. du matin, 29.90 ; 11 h., 29.89 ; 1 h. de l'après-midi, 29.85.

M. LAPOINTE EN CAMPAGNE

LE CANDIDAT LIBERAL, AU COURS D'UNE GRANDE ASSEMBLEE A LIMOULOU. FAIT LE PROCES DU GOUVERNEMENT — M. CANNON RESSUSCITE LES NATIONALISTES — ASSEMBLEE DE M. LAVERGNE, DEMAIN

Québec, 16. — M. Ernest Lapointe, candidat dans Québec-Est, a ouvert sa campagne hier soir, dans une grande assemblée à Limoilou. Il était accompagné de M. Lucien Cannon, député de Dorchester, et de quelques autres orateurs politiques locaux, qui ont été bien accueillis pendant une couple d'heures par une foule de quelque deux mille personnes dont l'enthousiasme paraissait cependant se refroidir un peu de la froideur de la soirée.

M. Lapointe et M. Cannon ont traité quelques-unes des questions politiques actuelles, mais se sont surtout employés à dénoncer le gouvernement. Le député de Dorchester, qui la crainte de la candidature de M. Lavergne hantait sans doute, a aussi porté une grande attention aux nationalistes qu'il a chargés de toutes les fautes du gouvernement actuel et qu'il a représentés comme redoutables, lui qui, comme tant d'autres libéraux, les a fêlés morts si souvent.

M. Létourneau, député de Québec-Est à la Législature, a été le premier orateur et a fait l'éloge de M. Lapointe qui n'est pas, dit-il, un étranger dans la division de Québec-Est où il a des parents.

Après M. Ephraïm Bédard, jeune avocat de Limoilou, M. Lapointe a pris la parole. Il a été accueilli assez froidement, mais a reçu des applaudissements plus chaleureux dans le cours de ses discours.

M. Lapointe a déclaré qu'il se présente aujourd'hui devant les électeurs de Québec-Est comme simple candidat libéral, n'étant plus député de Kamouraska, car il a donné sa démission.

Hier, à la Chambre des Communes, après mûre réflexion, il a abandonné le comté qui lui était cher et qui lui est resté fidèle pendant tant d'années, parce que la tâche qu'on a voulu lui confier lui a été donnée de telle manière qu'il lui a été impossible de la refuser. C'est surtout à cause de la mémoire de Laurier qu'il l'a acceptée.

Après avoir assuré ses auditeurs de son dévouement à Québec-Est, M. Lapointe dit que l'heure est grave pour le pays. Des problèmes dont la solution est presque impossible se posent, et le pays traverse une crise terrible. La dette nationale est de \$1,900,000,000. Durant le mois de septembre elle a augmenté à raison de deux millions par jour.

Bien que la guerre soit finie, les dépenses ont été plus grandes durant le mois de septembre dernier que durant le même mois de l'année dernière, alors que la guerre faisait rage. Les dépenses ordinaires ont été le double de ce qu'elles étaient l'an dernier. Le gouvernement semble incapable de les réduire. Il faut un changement, sinon nous irons à la ruine. Cependant, continue l'orateur, le gouvernement, au moment où on lance un emprunt pour le paiement de choses nécessaires, veut précipiter le pays dans une dépense de 210 millions par l'achat du Grand-Tronc. C'est une dépense scandaleuse, dit-il, que le parlement ne peut accepter.

Faisant allusion à une circulaire distribuée avant l'assemblée et dans laquelle on demandait pourquoi M. Lapointe veut priver l'opposition d'un siège aux communes, le candidat libéral dit que si l'on veut qu'il soit à Ottawa le plus tôt possible pour défendre les droits du peuple, on n'a qu'à le laisser élire par acclamation, lundi, et il y sera dimanche.

M. Lapointe a dit que le parti libéral s'est occupé aussi du problème des relations entre le capital et le travail, qui mérite la considération du pays. Il a fait une étude spéciale de cette question et prêché la représentation ouvrière dans l'administration des industries. Il a rappelé la discussion de la loi constituant la commission administrative des chemins de fer de l'État, et la proposition que deux employés aient fissent partie. Cette proposition a été refusée, dit-il, mais l'idée faite et fera son chemin et le temps n'est pas loin où l'on verra les employés représentés dans cette commission.

CONSECRATION DE LA BASILIQUE DE MONTMARTRE A PARIS

On nous informe à l'archevêché que c'est aujourd'hui, jeudi, le 16 octobre, qu'a lieu, à Paris, la consécration de l'église du "Voeu national" élevée par la France au Sacré-Coeur de Jésus. Cette cérémonie est présidée par le cardinal Vico, légat du pape Benoît XV. Les cardinaux et les évêques de France en grand nombre assistent à l'auguste cérémonie. C'est un grand jour pour les catholiques de notre pays toujours mémoires de nos souffrances.

On sait que le projet de la construction de cette basilique de Montmartre a été lancé, il y a 46 ans, par le cardinal Guibert. Notre pays, le Canada, a sa chapelle de Montmartre, la chapelle Saint-Jean-Baptiste. Il convient à tous les catholiques canadiens de s'unir d'institution à leurs frères de France. Monseigneur l'archevêque de Montréal, en notre nom à tous, adressait hier au cardinal-archevêque de Paris le télégramme que voici :

Paris.
Sommes unis à la France aux pieds du Sacré-Coeur.
L'archevêque de Montréal.

La mémoire de Laurier, pour stimuler l'enthousiasme de ses auditeurs. Il a fait un grand éloge de M. Lapointe, dont il a loué les succès au parlement de même qu'à la convention libérale et qu'il a représenté comme le champion des droits de la langue française au parlement. M. Cannon a parlé ensuite du programme du parti libéral qui veut, dit-il, l'union des races et des classes et l'établissement d'un régime de progrès et de prospérité.

M. Cannon a mis ses auditeurs en garde contre les candidatures indépendantes et s'est attaqué aux nationalistes, comme s'il avait cessé de les croire morts. Si nous ayons eu la conscription, dit-il, c'est la faute des nationalistes. Si les 27 députés élus en 1911 dans la province de Québec avaient fait leur devoir, nous ne l'aurions pas eu. Donc, dit-il, méfiez-vous des candidats indépendants. Ce sont eux qui vous ont trahis et qui sont responsables du régime que nous avons. Si les nationalistes avaient été loyaux à leurs engagements, la conscription ne serait pas passée.

M. Cannon a dit que Québec-Est ne saurait placer son mandat en de meilleures mains que celles de M. Lapointe, qui n'a jamais trompé personne et qui a été l'un des plus fidèles soldats de Laurier.

MM. Arthur Lachance, H. Pouliot et quelques autres ont aussi porté la parole. M. Lapointe parlera ce soir au faubourg Saint-Jean-Baptiste.

Vendredi, M. Lavergne tiendra une assemblée à la salle Martineau, pour faire connaître sa décision au sujet de l'offre de la candidature qui lui a été offerte.

M. LAETARE ROY REFUSE DE PARLER

L'ENQUETE SUR LE VOL DU WAGON-POSTE DE LOCEAN LIMITE

Québec, 16 (De notre correspondant). Plusieurs incidents se sont produits, hier après-midi, à l'enquête préliminaire dans la cause de Levasseur, l'un des accusés du vol de l'Océan limité.

DES REGRETS ET DES ELOGES

LE MAIRE ET LES COMMISSAIRES SONT ENCORE SAISIS DE LA NOUVELLE DU DEPART DEFINITIF DE M. LAURENDEAU. — LA SUPPRESSION DU CONTENTIEUX MUNICIPAL.

Le départ prochain de M. Laurendeau soulève d'unanimes regrets, à l'hôtel de ville, cependant tous reconnaissent la légitimité des motifs qui l'inspirent.

M. Décarie ne cache point son regret de perdre ainsi le bras droit de la commission administrative; il sait reconnaître les services incalculables que M. Laurendeau lui a rendus ainsi qu'à ses collègues, en les prévenant des faux pas dans l'administration des affaires de la ville, surtout au début de leur règne.

"Nous perdons, nous a dit M. Décarie, un très bon homme". Puis s'adressant au représentant d'un grand journal du soir: "Votre journal doit jubiler maintenant; vous avez assez réclamé la disparition de M. Laurendeau. C'est cela, continuez à crier, à taper sur tout le monde ici; les bons hommes s'en iront les uns après les autres, et vous aurez une administration comme auparavant."

Les autres commissaires expriment sur ce point les mêmes sentiments; M. Verville entre autres, qui lui a voué une admiration presque sans limite, nous a fait remarquer que bien peu d'avocats pourraient remplacer avantageusement M. Laurendeau.

Le maire concourt dans les mêmes idées; mais il croit que le temps est venu de supprimer le contentieux purement et simplement, puisque M. Laurendeau est si difficile à remplacer. "Que l'on ait recours aux avocats de l'extérieur, lorsque le besoin s'en fera sentir; et la ville épargnera de l'argent. Même actuellement, la ville retient les services de l'extérieur, mais ce n'est que pour le temps où l'on a besoin de conserver un bureau permanent qui coûte si cher. Qu'on le supprime!"

LES DECORATIONS
Sur le refus de la maison Payne, de Londres, d'entreprendre les travaux de décorations pour la venue du prince, le compagnie des Auteurs des Marchands, de Montréal, est requise de préparer les décorations des édifices municipaux. M. Parent, ingénieur de la ville, est en pourparlers avec M. Beaulieu, représentant de la compagnie, pour fixer les détails du contrat.

LES SOLDATS TIRENT SUR LA FOULE
(Service de la Presse associée)
Paris, 16. — Une dépêche de Zurich envoyée à l'Echo de Paris dit qu'au cours d'une manifestation qui a eu lieu à Kaiserlautern dans la région de la Sarre, hier, un officier français qui commandait un détachement de soldats a été grièvement blessé. La dépêche dit que les soldats français ont ouvert le feu et qu'ils ont tué une personne dans la foule et que plusieurs ont été blessés.

LA GREVE CONTINUE

(Service de la Presse Associée)
Nouvelle-Orléans, 16. — La grève des débardeurs et des autres employés du port dure encore. On compte plus de cinq mille grévistes et un grand nombre de travailleurs doivent chômer par suite de la grève.

LES RAPPORTE SE CONTREDISENT
(Service de la Presse Associée)
Pittsburg, Pennsylvanie, 16. — Les représentants des métallurgies de la région de Pittsburg disent qu'un grand nombre de métallurgistes se sont mis en grève le 22 septembre lors de la déclaration de la grève reviennent au travail chaque jour. Les métallurgistes fonctionnent à peu près comme d'habitude.

UN REVEREND AGITATEUR

LE PASTEUR IVENS, QUI A ETE MELE AUX TROUBLES DE WINNIPEG, VIENT DONNER DEUX CONFERENCES AUX OUVRIERS D'ICI. — UNE GREVE QUI N'A SERVI DE RIEN.

Le directeur du "Western Labor News", le Rév. Wm. Ivens, un des huit hommes qui ont été arrêtés au cours de la mémorable grève de Winnipeg, parlera à la salle Prince-Arthur, dimanche après-midi, à 1 heure 30, et mardi à la salle Auditorium, dans la soirée. On ne sait quelle relation cette venue peut avoir avec les menées des tenants de la "one big union", qui ont récemment tenu une assemblée à la salle Auditorium, réunissant tout un groupe d'aubains en mal de socialisme.

Il est bien vrai que les travailleurs en caoutchouc sont retournés au travail. On avait parlé de "discrimination" contre certains employés. N'apparaît pas que les patrons aient réellement refusé d'accepter, sur des motifs plus ou moins avouables à l'union, plusieurs employés. Tous ne sont pas encore au travail, parce qu'il faut le temps nécessaire pour tout remettre en marche après trois semaines de chômage.

Si il est possible, maintenant que le différend est disparu, de dévoiler le mobile de cette grève, nous en sommes réduits à dire que la grève a été déclarée sur de fausses représentations. Les grévistes avaient été mal informés sur les motifs vrais du congédiement du président de l'union.

On en avait conclu au manque de foi de la compagnie brisant ses engagements de juin dernier. La grève a donc été inutile, à moins que l'on ne tire parti des difficultés que des têtes chaudes ont pris plaisir à soulever. Le travail repris, personne n'est plus d'avis de rompre en visière de sitôt. Les deux parties ont accepté de nouveaux engagements réciproques consentis le 27 juin dernier.

Quant à l'assemblée convoquée en toute urgence, hier soir, elle n'a été qu'une faible tentative de réaction contre le vote pris mercredi après-midi. Les mécontents n'ont pas eu gain de cause.

Notre représentant a rencontré, ce matin, l'agent d'affaires de l'union des barbiers, qui a parlé d'activer le mouvement en faveur de la fermeture de bonne heure, contre laquelle nos éditoriaux se sont rebûtes à trois reprises, à l'encontre même des membres de la commission qui sont favorables à la mesure. Trois cents maîtres-barbiers ne se sont pas encore rendus à ce règlement de la fermeture que trois cent-quarante autres ont déjà accepté.

Et ils ne s'y plieront que si tout le monde fait de même. Et pour régler la dispute, l'agent d'affaires des barbiers va communiquer avec la commission administrative, la priant de s'entendre avec les échevins sur la fermeture à 8 heures le soir, à l'exception du samedi où l'on fermerait les boutiques à 10 heures. Les commissaires avaient adopté le règlement de la fermeture à 7 heures. Aujourd'hui l'on finit le samedi à minuit et souvent plus tard.

Un détail intéressant à noter, c'est la victoire que l'agent d'affaires, M. Z. Di Muro, a obtenue sur le secrétaire de l'union des barbiers qui avait proposé d'abolir le texte français de la constitution et cela pour toutes sortes de raisons d'économie.

Chez les pâtisseries, c'est tranquille complète. Presque toute le monde travaille. Les patrons ne viennent pas à eux pour cette raison que, la grève des ouvriers en construction retardant tous les travaux, ils n'ont pas besoin d'employés.

L'OBSERVANCE DU DIMANCHE

DEUX MARCHANDS DE WESTMOUNT, PAR BREF DE PROHIBITION, VEULENT EMPECHER LA COUR DU RECORDER LOCALE D'ENTENDRE UNE CAUSE D'INFRACTION A L'OBSERVANCE DOMINICALE.

L'observance du dimanche en la ville de Westmount va donner lieu à des procédures judiciaires importantes. Me Séverin Létourneau, c. r., a présenté devant le juge Cotter deux requêtes pour bref de prohibition contre la Cour des juges de paix de la municipalité de Westmount et le recorder Edmond McMahon. Les requérants sont deux marchands, Georges Spiiotopoulos, alias George Smith, et Henry Rondus, restaurateurs. Les deux requêtes comportent les mêmes alléguations.

Les requérants déclarent qu'ils sont restaurateurs en la ville de Westmount et que le commerce est permis par la loi fédérale à Édouard VII, chap. 42. La coutume est au même effet. Malgré cela, la ville prétend empêcher le commerce. En 1916 elle a sollicité à la Législature un amendement à sa charte. Le conseil municipal de Westmount a adopté à cette fin un règlement portant le numéro 34. La cité a de plus intenté des poursuites. Or le gouvernement a refusé l'amendement demandé. La Cour d'appel a renvoyé les appels et le règlement municipal a été aboli. La déclaration mentionnée que l'observance du dimanche ressortit du fédéral.

Le 26 septembre 1919, la ville a porté plainte contre les deux requérants. Des mandats ont été émis par le juge de paix McMahon et les inculpés ont comparu devant le recorder de Westmount le 1er octobre.

La, les requérants ont décliné la juridiction du tribunal, mais celui-ci a voulu procéder. L'agent de Westmount a déclaré à l'encontre d'une demande pour détails de la part des inculpés, que la cour était compétente en vertu de la loi de 1805, loi 45, Geo. III chap. 14 rapportée dans les statuts refondus de 1909. Mais il appert que la Cour d'appel a nié la valeur de cette loi lointaine. Le juge en chef a déclaré dans une cause où elle était invoquée que cette loi était tombée en désuétude. Même si cette loi valait encore, l'offense ressortissant du fédéral, la cité de Westmount aurait dû obtenir du procureur général l'autorisation de poursuivre. Cela n'a pas été fait.

Les requérants concluent donc en demandant à la cour de pratique d'ordonner à la cour des juges de paix de Westmount et au recorder McMahon d'arrêter toutes les procédures en cette affaire. Le tribunal saisi de ces plaintes contre la loi inexistante est incompetent.

FORTE RECLAMATION
Le juge Lane a commencé ce matin l'audition d'un procès par jury où le demandeur, Thomas Darling, réclame la somme de \$16,840 d'un nommé E. F. Emery, pour accident d'auto. Le 2 novembre 1918, le demandeur traversait la rue Sherbrooke à l'intersection de la Guy, lorsqu'il a été renversé par l'auto du défendeur. Les blessures reçues le défigurèrent pour la vie. La victime sera deux ans sans pouvoir travailler et, marchand-tailleur de sa profession, il perd de ce fait \$5,850. Son salaire annuel était de \$2,500.

TOUJOURS CONTRE LA VILLE
Un bref de mandamus a été signifié à la ville de Montréal par MM. A. Pich, F. A. Grothé et T. O. Sullivan. Le bref est respectable lundi. Les requérants veulent forcer la ville à se conformer à la loi de la dernière législature qui a ordonné de nommer une expertise dans l'affaire du pont Lassalle, au cas où le différend ne serait pas réglé en six mois. Or la ville refuse. Les requérants ont nommé l'ingénieur F. C. Laberge et ils demandent à la Cour de désigner le troisième expert.

M. JEREMIE DECARIE
M. le juge Jérémie Décarie, juge en chef des sessions spéciales, aura sa chambre à la pièce 12 du palais. On est à faire les dernières réparations et le mobilier attend d'être placé.

LES ACHETEURS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE
(Service de la Presse associée)
Berlin, 16. — Les manufacturiers allemands reçoivent un grand nombre de commandes de France pour des machines et des produits de France. On dit que les acheteurs français envahissent l'Allemagne. Certains disent que c'est dans le but de se rendre compte des ressources de l'Allemagne et de ce qu'elle possède.

MARCHE SUR PETRAGRAD

LE GENERAL YUDENITCH POURSUIT SON AVANCE VICTORIEUSE VERS L'ANCIENNE CAPITALE RUSSÉ, DONT IL N'EST PLUS QU'À 25 MILLES. — LES BOLCHEVIKI EN DEROUTE.

(Service de la Presse Associée)
Londres, 16. — Les armées du gouvernement soviétique de Russie sont en déroute, et Petragrad sera sûrement prise, dit-on, par le général Yudenitch, qui est à Gatchina, à 25 milles au sud de l'ancienne capitale de la Russie.

Dans l'extrême-nord, l'armée russe du nord a eu raison de la résistance des Bolcheviki et c'est mise en route pour la poursuite de l'ennemi dans la direction d'Onega qui est un village situé à environ 150 milles à l'ouest d'Arkhangel. Plus au sud, l'armée russe s'est frayé un chemin le long de la Dvina. Les troupes polonaises ont capturé Kovno, qui se trouve à l'extrême-nord de leur ligne. Les soldats de Denekine se sont rendus à Orel et sont en route pour Tulga, qui est, paraît-il, le chef de Moscou.

L'armée de l'amiral Koltchak est à l'est des monts Ourals. On dit que les généraux Denekine et Yudenitch et l'amiral Koltchak marchent de concert.

Les troupes ukrainiennes sont à l'ouest de l'armée du général Denekine. Au lieu d'être hostiles aux Bolcheviki, elles se sont tournées contre le général Denekine à cause de prétendues atrocités commises par les soldats du général, lors de leur avance sur Moscou. Des rapports disent cependant qu'une partie de l'armée ukrainienne s'est allée à celle du général Denekine.

La lutte continue sur le front de Riga. On dit que les troupes russes-allemandes, sous le commandement du colonel Avaloff-Bermond, ont gagné du terrain au nord de Riga.

PROGRES DES LETTONS
(Service de la Presse Associée)
Copenhague, 16. — Les troupes lettones se sont frayé un chemin pour traverser la Duna à Riga et elles avancent peu à peu. Toute la Lithuanie est en état de siège et le gouvernement a donné ordre à trois classes de soldats de se mobiliser. Les troupes russes du colonel Koltchak se sont concentrées en Lithuanie. Avec les concours des Allemands, les troupes lettones ont pris possession des postes de télégraphe et de téléphone, et ont converti les écoles en casernes. Le drapeau lithuanien remplace partout le drapeau russe. Le colonel Vierkolitch a lancé une proclamation disant que si les Lithuaniens consentent à se réunir volontairement à la vieille Russie, la Lithuanie aura un gouvernement autonome tout en restant sous la tutelle de la Russie. La proclamation porte que si les Lithuaniens résistent aux Russes, ils seront considérés comme traités.

L'ANNIVERSAIRE DE CAMBRAI DÉLIVRÉE
(Service de la Presse associée)
Paris, 16. — Les citoyens de Cambrai ont commémoré hier l'anniversaire de la délivrance de leur ville du joug allemand par un jour de fête. Le maire de la ville, dans son discours a rendu hommage à l'héroïsme des troupes canadiennes. Le lieutenant-colonel Clark a remercié le maire au nom de l'armée britannique.

RENVERSÉ PAR UN CAMION AUTOMOBILE
(Service de la Presse associée)
Paris, 16. — Un nommé Joseph Boucharde 666 victime cet avant-midi, d'un accident qui lui interdira l'usage d'une jambe pour plusieurs semaines. Il passait à l'angle des rues Saint-Jacques et des Inspecteurs, lorsqu'un camion automobile l'a frappé au côté, lui fracturant une cuisse. L'ambulance mandée en toute hâte a transporté la victime à l'hôpital Notre-Dame.

DANS LE MONDE ECCLESIASTIQUE
M. l'abbé H.-B. Latour, curé de Saint-Christophe-de-Laval (Pont-Viau), étant obligé, pour raisons de santé, de quitter le pays pour un temps indéterminé, M. l'abbé Av. Derome, vicairé à Saint-Jean-Baptiste, a été chargé par Mgr l'archevêque, de prendre la desserte de la paroisse laissée provisoirement vacante.

UNE ANNÉE DE PLUS

WASHINGTON, 16 (Service de la Presse associée). — La Chambre des représentants a adopté aujourd'hui par une grande majorité le bill tendant à une année de plus les restrictions affectant les passeports du temps de guerre dans le but d'empêcher les radicaux et les aubains indésirables d'entrer aux États-Unis.

WASHINGTON, 16. — Les ouvriers en chaussures de notre ville ont obtenu une augmentation de salaires variant de 25 à 30 pour cent. Le paiement s'est effectué des vendredis derniers pour le plus grand nombre. Les arriérés à partir du 2 septembre dernier seront payés au même taux.

WASHINGTON, 16 (Service de la Presse associée). — Le président Wilson a bien reposé la nuit dernière. Le bulletin communiqué par le médecin du président est rassurant.

UN MONOPOLE ALIMENTAIRE
(Service de la Presse Associée)
Washington, 16. — La quatrième partie du rapport de la Commission fédérale de commerce répète de nouveau que les cinq grandes compagnies qui fabriquent les conserves aux États-Unis ont le monopole du commerce des épicerie ainsi que de la mise en conserve de 200 d'un traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne.

WASHINGTON, 16. — Les ouvriers en chaussures de notre ville ont obtenu une augmentation de salaires variant de 25 à 30 pour cent. Le paiement s'est effectué des vendredis derniers pour le plus grand nombre. Les arriérés à partir du 2 septembre dernier seront payés au même taux.

WASHINGTON, 16 (Service de la Presse associée). — Le président Wilson a bien reposé la nuit dernière. Le bulletin communiqué par le médecin du président est rassurant.

UN MONOPOLE ALIMENTAIRE
(Service de la Presse Associée)
Washington, 16. — La quatrième partie du rapport de la Commission fédérale de commerce répète de nouveau que les cinq grandes compagnies qui fabriquent les conserves aux États-Unis ont le monopole du commerce des épicerie ainsi que de la mise en conserve de 200 d'un traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne.

WASHINGTON, 16 (Service de la Presse associée). — La Chambre des représentants a adopté aujourd'hui par une grande majorité le bill tendant à une année de plus les restrictions affectant les passeports du temps de guerre dans le but d'empêcher les radicaux et les aubains indésirables d'entrer aux États-Unis.

WASHINGTON, 16 (Service de la Presse associée). — La Chambre des représentants a adopté aujourd'hui par une grande majorité le bill tendant à une année de plus les restrictions affectant les passeports du temps de guerre dans le but d'empêcher les radicaux et les aubains indésirables d'entrer aux États-Unis.

VOLCAN EN ÉRUPTION
(Service de la Presse Associée)
Hilo, 16. — Un flot de lave coule de nouveau du Mauna-Loa, actuellement en éruption. Cette lave cause de grands dommages. On dit que le courant de lave ne se rend plus à l'océan.

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI : — Jusqu'à 20 mots, 15 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
DEMANDES D'ELÈVES : — Jusqu'à 20 mots, 15 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.

SITUATIONS VACANTES

CHANTRE. — A Beauharnois, on demande un chanteur pour aider le maître de chapelle et chanter les messes au séminaire. S'adresser au curé.

AUTOMOBILES

CHAUFFEURS mécaniciens demandés. Suivre les cours, jour ou soir. Licence gratuite, position assurée. Cours privés pour dames. 488, Desjardins, 488 Desjardins Est. Tél. Est 4314.

PROPRIÉTÉ A VENDRE

ALEXANDRE DUPUIS. COXNÉLIK, immeubles, et agent financier (établissement 1897). Propriétés diverses économiques. Pour achat, vente, échange, conseil, gratification, renseignements, etc. 48, Place d'Armes, près Crémieux.

H. DORION

92-EST, NOTRE-DAME. Edifice Savard. J'ai toujours eu affaire de véritables occasions. Si vous désirez vendre, acheter ou échanger votre propriété ou commerce, de ville ou campagne, passez-moi voir.

COLLEGE DE PRESSEURS

\$40.00 par semaine, au lieu de \$15.00. Apprenez à presser les vêtements en quelques jours à quatre semaines. Position assurée à chaque élève. S'ad. United Pressing College, 75 St-Laurent, Montréal.

MAISONS

FAITES DE L'ARGENT à la maison. Vous pouvez gagner de \$1 à \$2 de l'heure en certifiant cartes d'adresse rapide et facile à approuver. Aucune expérience. Nous vous fournissons comment en français et vendons votre travail. Pour renseignements, écrivez aujourd'hui à: American Coining Card School, 22 Edifice Hyrie, avenue Young et Shuter, Montréal.

MAISONS

Une dame offre de faire connaître à toute personne souffrant de rhumatisme, goutte, lumbago ou maux de reins, d'arrêter les accès et éliminer les poisons par le traitement de Gaillet, 500, rue St-Jacques, Montréal. Ce traitement est végétal, merveilleux, fabriqué au Canada, qui guérit elle-même complètement. Ecrire: J. Gaillet, 500, rue St-Jacques, Montréal.

MAISONS

Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée. Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée.

MAISONS

Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée. Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée.

MAISONS

Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée. Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée.

MAISONS

Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée. Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée.

MAISONS

Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée. Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée.

MAISONS

Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée. Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée.

MAISONS

Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée. Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée.

MAISONS

Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée. Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée.

MAISONS

Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée. Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée.

MAISONS

Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée. Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée.

MAISONS

Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée. Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée.

MAISONS

Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée. Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée.

MAISONS

Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée. Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée.

MAISONS

Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée. Profitez de nos prix d'occasions. Nous avons en vente les vêtements de toutes les tailles, robes, manteaux, etc. en quantité limitée.

FAITS DIVERS

REPECHAGE D'UN NOYÉ. LE CORPS DU POMPIER LÉVESQUE, QUI A PERI AU COURS D'UNE PARTIE DE PÊCHE LE 6 COURANT, A ETE RETIRE DU FLEUVE HIER.

On a retrouvé, hier après-midi le corps du pompier Alphonse Lévesque, qui s'est noyé le 6 octobre, lors d'une partie de pêche à la Longue-Pointe. Mme A. Brochu, gardienne du phare de la Longue-Pointe, a vu hier flotter un cadavre sur le fleuve, en arrière de l'église. La police a été avisée du fait et le corps a été transporté à la morgue où on a pu facilement l'identifier. Une enquête sera maintenant tenue sur ce cas.

MAUVAISE CHUTE

Hier, alors qu'il traversait la salle réservée aux ouvriers en acier aux usines de la "Canadian Vickers", un nommé François Savard, âgé de 51 ans, domicilié au No 90, rue Ste-Catherine, Maisonneuve, s'est fracturé le crâne en tombant sur une plaque d'acier. Savard retournait au travail lorsque l'accident est arrivé; il venait d'être pansé, à l'infirmerie de l'usine, pour une petite blessure reçue quelques jours auparavant. La victime a été transportée à l'hôpital Général.

COUP SÉRIEUX A UNE FILLETTE

Une fillette de trois ans, Mary Bonser, enfant de J.-B. Bonser, du No 458, avenue Madison, Notre-Dame de Grâce, a été conduite hier à l'hôpital Général, par suite de graves blessures qu'elle a reçues à l'épine dorsale. L'enfant était à s'amuser près de chez elle, lorsqu'un billot lui est tombé sur le dos. Sa condition est des plus sérieuses.

BLESSEE PAR UN TRAMWAY

Une jeune fille du nom d'Antoinette Duperron, âgée de 19 ans, domiciliée au No 948 de la rue des Carrières, a été frappée hier après-midi, par un tramway, alors qu'elle traversait la rue Ontario, près de la rue Parthenais. La malheureuse a été blessée au bras droit. L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame est venue recueillir la victime.

LA LOI DEMEURE

La commission des patentes n'a reçu aucune instruction au sujet de la vente des liqueurs enivrantes aux soldats. C'est dire que la loi de 1916 demeure en vigueur et qu'aucun épicer ou hôtelier, muni d'un permis, n'a le droit de vendre de la boisson aux militaires. Récemment, plusieurs vendeurs de boissons s'étaient demandés si, maintenant que la guerre finie, la loi de 1916 ne tombait pas d'elle-même? Il n'en est rien, la loi restera en vigueur.

LA FORME LA PLUS RAPIDE

Le constable Alfred Frenette, cité en justice sous l'accusation de voies de fait contre l'avocat J. Grankshaw, jr., a choisi de subir un procès expéditif devant la Cour des sessions. Les procédures préliminaires sont maintenant terminées.

LE CAS DES CONSCRITS

L'affaire des conscrits réfractaires entrera bientôt dans une nouvelle phase. La police fédérale va en appeler à la Cour du banc du roi des jugements rendus par les juges Leet et Lancelot, en Cour de police. Le premier appel regarde les décisions de ce tribunal au sujet des amendes à imposer aux déserteurs. Le juge Leet condamnerait ceux-ci à \$50 d'amende, tandis que le juge Lancelot faisait payer l'amende de \$10 à \$50. La police fédérale en appellera de tous les cas où les conscrits ont été condamnés à une amende inférieure à \$250. Un deuxième appel sera fait au sujet de l'application de l'article 1142 du code criminel dans le cas des conscrits qui ont déserté avant le 28 septembre 1918. L'article en question dit qu'il y a lieu à prescription lorsque les plaintes sont déposées six mois après la commission de l'offense. Le juge Lancelot a rendu récemment à ce sujet un jugement par lequel toutes les plaintes déposées contre les conscrits réfractaires plus de six mois après la commission de l'offense, étaient renvoyées.

AU SUJET D'UN TIMBRE DE GUERRE

Il y aura aussi appel au même tribunal au sujet d'une décision de la Cour de police relative à la vente de produits pharmaceutiques pourvue de timbres de guerre par la loi fédérale. Dans le cas présent, des employés de pharmacie n'ont pas payé le timbre requis et les propriétaires ont été poursuivis pour cette offense. Les avocats de ceux-ci prétendent qu'ils ne sont pas responsables des bévues de leurs employés; les magistrats de police ont décidé du contraire en se basant sur la loi qui dispose de ces offenses.

LONG DEBAT AU SÉNAT AMÉRICAIN

Washington, 16. — La discussion sur la question du Chan-Toung va très lentement. Les chefs des deux partis du Sénat américain espèrent prendre un vote sur l'amendement relatif au Chan-Toung mais ils n'ont pu le faire à cause de la longueur de la discussion d'hier.

CARTIER

Il nous reste quelques douzaines d'un beau grand portrait de Cartier, dont nous avons récemment célébré la fête. On peut se les procurer aux bureaux du Devoir sur paiement de 15 sous l'unité, plus 1 sou pour envoi par la poste.

CHOSSES MUNICIPALES

DÉMISSION DE M. LAURENDEAU

LE CHEF DU CONTENTIEUX MUNICIPAL ANNONCE OFFICIELLEMENT SA RETRAITE A PARTIR DU 1er JANVIER 1920 — DES RAISONS DE SANTE ET D'INTERET DOMESTIQUE.

Me Charles Laurendeau, chef du contentieux municipal, quittera définitivement son poste au 31 décembre.

Dans sa lettre de démission, adressée conjointement au maire et au président de la commission administrative, M. Laurendeau motive sa démarche sur la nécessité de refaire sa santé, en reprenant ses anciennes occupations plus paisibles et moins absorbantes; il continuera d'exercer sa profession avec son fils, qui vient d'être admis à la pratique du droit.

Me Laurendeau est à la tête du contentieux depuis sept ans, alors que les autorités municipales lui ont offert le poste vacant par la mort de Me Elhier. Depuis deux ans, il était juge de la Cour supérieure.

On s'accorde à reconnaître, à l'hôtel de ville, que Me Laurendeau a conduit les affaires légales de la ville avec beaucoup d'habileté et de science, grâce à sa longue expérience. Il s'est acquis une renommée que les législateurs ont voulu reconnaître en lui proposant le poste de président de la commission administrative, lors de sa formation, il y a deux ans. Me Laurendeau a refusé la charge, mais il a su guider de ses lumières les nouveaux commissaires, peu renseignés sur les affaires municipales.

Me Laurendeau a préparé lui-même le contrat de la Compagnie des Tramways avec la ville, alors qu'il faisait partie de la première commission du tramway, contrat actuellement en vigueur.

LA LETTRE DE DEMISSION

Me Laurendeau explique, dans la lettre suivante, ses raisons d'abandonner son poste :

"A Son Honneur le maire, "Hôtel de Ville.

"J'ai décidé d'abandonner, le 31 décembre prochain, la charge d'avocat en chef de la cité pour me livrer à l'exercice de ma profession pour mon compte personnel.

"Je vous avais sincèrement dit que je quitte la cité avec beaucoup de regret. Le travail en commun, pour un même but désintéressé, crée des liens que l'on ne peut rompre sans effort. En outre, au point de vue professionnel, la charge d'avocat en chef est certainement une des plus intéressantes qu'un avocat puisse occuper, malgré les responsabilités qu'elle comporte et le travail qu'elle exige.

"Ma santé, que j'ai malheureusement trop négligée, et l'intérêt de ma famille sont les raisons de mon départ.

"Mes fils entrent actuellement dans la vie pratique et il n'est que juste que je me mette en mesure de leur donner toute l'assistance qu'ils ont lieu d'attendre de moi.

"Veuillez accepter, monsieur le maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

"Votre tout dévoué,

"CHARLES LAURENDEAU,

"Avocat en chef de la cité."

Cette lettre a produit l'effet d'un coup de foudre chez le maire comme auprès de la commission. Son Honneur a fait part de ses vifs regrets dans la réponse suivante :

"L'honorable Charles Laurendeau, "Avocat en chef de la cité, "Hôtel de Ville,

"J'ai reçu à l'instant votre lettre de démission comme avocat en chef de la cité, laquelle je ne manquerai pas de soumettre au conseil lors de sa prochaine séance.

"Je n'ai pas besoin de vous dire que je regrette sincèrement que vous ayez dû prendre cette décision et que votre départ sera vivement regretté par tous les intéressés.

"Vous avez, depuis votre entrée en fonctions comme chef du Contentieux, rendu à la ville des services éminents et, dans de nombreuses circonstances, notamment dans la cause de la "Cook Construction Company", vous avez épargné des sommes considérables au trésor public.

"Par votre activité, votre initiative et votre science, vous avez, dans une large mesure, aidé à l'administration de la chose publique, et ceux avec qui vous avez à traiter déplorent certainement votre retraite.

"Je ne veux pas discuter les motifs de votre décision, ils me semblent tout à fait légitimes, et je ne puis que vous dire encore une fois tout le regret que me cause la nouvelle de votre prochain départ.

"Veuillez croire, cher monsieur, à mes sentiments distingués.

"Le maire de Montréal,

"MÉDERIC MARTIN."

AU CONSEIL DE GRANBY

Granby, 16. — (De notre correspondant). — A la dernière assemblée de notre conseil à laquelle assistaient le maire E. Boivin, les échevins Comtois, Giddings, Jackman, Hébert et Beaudry, il a été décidé d'informer la "Montreal and Southern Counties Railway" de ne faire aucun changement dans son horaire des trains, cet hiver, sans avoir au préalable consulté le comité des chemins de fer, de la ville. Cet avis est donné en vertu de la clause 5 du règlement permettant à la "Montreal and Southern Counties Railway" de passer dans la cité de Granby.

— L'échevin Beaudry a donné avis qu'il présentera, à la prochaine assemblée du conseil, un règlement pour imposer une taxe aux ouvriers qui travaillent dans la ville, mais n'y résident pas.

— Il a été proposé et approuvé que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un contrat avec les différents hôpitaux de Montréal, dans lequel la ville de Granby s'engage à payer \$2 par jour, pour chaque patient accepté par eux et qui n'aura pas les moyens de payer.

UN HOMME DE LA NOUVELLE-ECOSSE PREND 25 LIVRES

"JE ME SENS TOUT SIMPLEMENT UN AUTRE HOMME" DIT-IL APRES AVOIR PRIS DU TANTALAC.

"Je me souviens que bien des fois j'aurais donné tout ce que je possédais pour obtenir le soulagement que quelques bouteilles de Tantalac m'ont procuré", déclara Robert McAloney, un entrepreneur bien connu, domicilié rue York, 33, à Halifax, dans une déclaration qu'il a récemment faite à la pharmacie Kinley. "Non seulement quatre bouteilles de Tantalac ont suffi à me débarrasser des douleurs d'estomac qui depuis cinq ans rendaient ma vie misérable", a-t-il continué, "mais par-dessus le marché j'ai engraisé de vingt-cinq livres. Je n'exagère pas du tout lorsque j'affirme que je suis maintenant mieux que je ne l'ai jamais été depuis vingt ans. C'est ainsi que je disais récemment à l'un de mes bons amis que je me sentais comme à l'âge de seize ans. La rapidité avec laquelle cette merveilleuse préparation m'a refait une santé, m'a redonné des forces est simplement étonnant.

"Ainsi que je l'ai dit plus haut, depuis plus de cinq ans je souffrais de l'estomac au point d'être épuisé, rendu à bout de forces. Jusqu'au jour où je commençai à prendre du Tantalac je ne trouvais rien pour me soulager quelque peu. Je souffrais d'un continuel dérangement d'estomac. Les aliments étaient sans saveur et je me faisais violence pour manger. Mon estomac était acide comme du vinaigre dès que j'avais mangé. Mes aliments émettaient des gaz qui emphaisaient mon estomac et me rendaient misérable pendant des heures. Je ressentais de terribles crampes d'estomac. Les gaz gonflaient mon estomac et cela-ci exerçait sur le cœur une telle pression qu'à certains moments je pouvais à peine respirer.

"Lorsque je me mettais au lit, les gaz me gênaient à ce point que je ne pouvais dormir. Je dus passer bien des nuits blanches à me promener dans la maison, sans pouvoir fermer l'oeil une minute. Mes douleurs d'estomac étaient si pénibles qu'à plusieurs reprises je dus abandonner mon travail, pendant des semaines entières, sous le coup de ces continuelles tortures j'ai mangé de trente livres. Le matin je m'éveillais avec une telle sensation de fatigue que pour me lever il me fallait faire un effort considérable. J'étais continuellement constipé et j'avais toujours la tête lourde. J'avais tant souffert et pendant si longtemps que j'en étais arrivé au point où je ne me souciais plus guère de vivre ou de mourir.

"Mais c'est maintenant pour moi un autre affaire, depuis que le Tantalac m'a remis sur pied et m'a merveilleusement rendu mes forces. Avant même d'avoir pris toute la première bouteille je constatai une grande amélioration dans mon état. Je mange maintenant trois bons repas par jour et mon estomac ne me cause plus le moindre ennui. Je ne crois pas avoir jamais mangé avec meilleur appétit et avec plus de plaisir que maintenant. Je devrais tout simplement tout ce que l'on met dans mon assiette. Les maux de tête, la constipation, la sensation de fatigue, de détresse physique ont aussi complètement disparu. Je dors toutes les nuits comme une souche. Je me lève le matin avec un appétit qui me fait attendre avec impatience le moment de mon bon et copieux déjeuner. Je suis alors disposé à faire une bonne journée de travail. Je vous déclare que je me sens tout simplement un autre homme. Je suis heureux de faire cette déclaration, je suis surintendant heureux qu'elle soit rendue publique, car elle pourra permettre à d'autres personnes qui souffrent autant que moi souffrir, de savoir ce que le Tantalac a fait pour ma guérison et avec quelle merveilleuse rapidité il m'a refait une santé."

Le Tantalac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies Bassy, dans les pharmacies de Dr Ledue et dans les pharmacies de MM. Quenneville, Guerin et Béland, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tantalac.

(Ann.)

RÉSOLUTION DE CONDOLÉANCES

L'Union Nationale Française d'Ontario, à son assemblée du 11 octobre, a adopté la résolution de condoléance, à l'occasion de la mort d'un de ses membres, M. Yves-Marie-Michel Léséleur de Kernouara, et copie a été transmise à la famille.

Mlle H. CARTIER AU COUVENT D'HOCHÉLAGA

Samedi après-midi, Mlle Hortense Cartier rendait visite aux Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et à leurs élèves, à Hochélag.

Accompagnée de Mmes G.-E. Cartier et J. Desrosiers, elle a été, à son arrivée au couvent, saluée par la révérende Mère Marie de Bonsecours, supérieure générale, et ses consœurs.

A son entrée dans la salle de réception, on a exécuté une Pologne brillante. M. l'abbé J.-M. Melançon, aumônier, a présenté la communauté et le pensionnat à Mlle Cartier et rendu hommage à la mémoire de son père.

Le choeur des élèves a fait aussi entendre "O Canada" mon pays mes amours! avec mélodie et accompagnement d'organe. L'honorable Mlle Cartier a remercié la communauté par laquelle sir Georges-Etienne Cartier chantait ces paroles.

A.L. ALLARD

électricien, pose les fils dans les murs sans détériorer le plâtre.

162-EST, MONT-ROYAL.

Tél. St-Louis 7017

FUNÉRAILLES DE M. ALCEIDE DALPÉ

Les funérailles de M. Alcide Dalpé, directeur de la Société des Artisans C. F., ont été célébrées lundi matin en l'église Saint-Jacques. Le cortège était précédé des officiers de l'exécution des Artisans, d'un grand nombre d'officiers et de membres des succursales de Montréal et de la banlieue. On remarquait MM. Rodolphe Bédard, président général; Nap. Deschamps, L.

CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

ARPENTREURS-INGÉNIEURS. Vincent, Girouard & Vincent. Ingénieurs civils, Arpenteurs, Architectes. 76 ST-GABRIEL, MONTREAL. Tél. Main 1168.

AVOCATS

ARCHAMBAULT & MARCOTTE. AVOCATS. 40 rue St-Jacques. Tél. Main 2761-6264. Joseph Archambault, C.L., M.P. Emile Marcotte, L.L.L. Bureau du soir, tél. West. 4089.

Casier postal 356. — Adresse télégraphique: "Nahac, Montréal". 125, rue St-Jacques, Montréal. C. H. CAHAN, C.R. Avocat et Procureur. Edifice Transportation — Rue St-Jacques. MAURICE DUGAS, L.L.L. AVOCAT. 189 RUE ST-JACQUES, CH. 40. Etude légale: Elliott et David.

ARTHUR LALONDE

AVOCAT, PROCUREUR, ETC. Etude: Rossard, Forest, Laonde et Coffin. Edifice du Crédit Foncier, Montréal. Résidence, téléphone Est 2381.

Tél. Main 3215. — Edifice Montréal Trust, 11 Place d'Armes, Montréal. Lamothe, Gadbois, Nantel & Charbonneau, B.C.L., J. P. Charbonneau.

ANTOINE LAMOTHE. AVOCAT, PROCUREUR, ETC. Etude: Rossard, Forest, Laonde et Coffin. Edifice du Crédit Foncier, Montréal. Résidence, téléphone Est 2381.

Tél. Main 3215. — Edifice Montréal Trust, 11 Place d'Armes, Montréal. Lamothe, Gadbois, Nantel & Charbonneau, B.C.L., J. P. Charbonneau.

LAVERY & DEMERS. AVOCATS ET PROCUREURS. 37, rue St-Jacques. Résidences: Ballantyne Lavery, B.C.L., 2941 rue Hutchison. Tél. Rock 3178. Maurice Demers, 1159 St-Jacques. Tél. Est 679.

Jean C. Martineau L.L.L. AVOCAT. 60-est, rue Notre-Dame, Main 7620. 474 rue St-Denis, Est 2275. Secrétaire des "Amis du Devoir".

PAGER, GLOUTIER & OSTIGUY, AVOCATS. Immeuble Power, 83 ouest, rue Craig. Tél. Main 5598.

St-Germain, Guérin & Raymond. AVOCATS. 30 RUE ST-JACQUES. F. St-Germain, L.L.L., C.R. L. Guérin, L.L.L., R. Panet-Raymond, L.L.L.

ANATOLE VANIER. GUY VANIER. VANIER & VANIER. AVOCATS. Tél. Main 2632. 97, rue Saint-Jacques.

BANQUE D'ÉPARGNE. LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL. Bureau principal: 175 rue St-Jacques, et 40 autres succursales à Montréal.

BUANDERIE. LAVAGES de familles demandés. Humilié, 608, St-Jacques, R. 15. Humilié, 455 la boîte. — DOMINION LAUNDRY, 288 Carrières. St-Louis 6202.

COURTIERS EN IMMEUBLES. A. JETTE & CIE, courtiers en immeubles, établi 1883, experts en propriétés, édifice Crédit Foncier, 25 St-Jacques. Prête l'ère et 2ème hypothèques. Collection, achats des étrangers.

DORURE, ARGENTURE, NICKELAGE. Compagnie ROYAL SILVER PLATE. Réparations, plaques d'ornements d'églises, médailles, coutellerie, etc. à l'or. A. GIBOUX, gérant, 207 Saint-Jacques, Main 1357.

COMPTABLES. Auditeur - Comptable. J.-N.-E. GELINAS, comptabilité générale, audition, règlement de livraisons, perceptions de comptes, billets, et perceptions de comptes. Bureau: 92 Notre-Dame Est, chambre 94. Tél. Main 7362. Résidence: 179 ave. Rockland. Tél. Rockland 2638.

P. A. GAGNON. COMPTABLE LICENCIÉ (Chartered Accountant), chambres 316-317, Edifice Crédit Foncier, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. M. 4912.

BEAUDOIN LIMITEE. Comptable. 60 EST, RUE NOTRE-DAME. Bureau de 9 à 5 heures, matin. Tél. Main 7154. Soir, St-Louis 6487. Achat de créances et recouvrements généraux.

C. A. LEFEBVRE. COMPTABLE. Chambre 82, édifice La Sauvegarde. Tél. Main 4517.

AUX GENS D'AFFAIRES. A.H. DELAND. COMPTABLE. Achat de créances, perception, billets, administration de propriétés, successions, etc. Maison établie depuis 12 ans. Responsabilité absolue. — 92, rue Notre-Dame, édifice La Sauvegarde, chambre 62. Main 3200.

H. E. BOURASSA

INGÉNIEUR MECANICIEN. Réparations générales d'automobiles. SPÉCIALITÉ: Pièces de rechange, roue d'engrenage et rectification des cylindres. (Expérience de 29 ans.) CMMAGASINAGE D'AUTOS: \$3.00 et \$4.00 par mois. 1495 NOTRE-DAME EST. TEL. L.A.S. 3448.

PRIME J. MARSAN, L.L.B. NOTAIRE

320A RUE AMHERST. Spécialités: Successions, Prêts d'argent, Incorporation de compagnies. Tél. Est 1301.

PORTRAITISTE. L. J. A. PELOQUIN. Portraits au pastel et à l'huile: une spécialité. 1156, SAINT-DENIS. — SAINT-LOUIS 3266. Montréal.

PROFESSEURS. Elzéar-Alexandre Dumas. Bachelier de l'Université Laval. Enseignement particulier ou simultané. Cours aux deux sexes. Matières: Latin, français, anglais, mathématiques, sciences. Spécialité: Préparation aux examens: médecine, art dentaire, pharmacie, service civil. 59 Christophe-Colomb, entre Rachel et Marie-Anne. Tél. St-Louis 6183.

PERCEPTIONS. Médecins, propriétaires, marchands, ne laissez pas trop vieillir vos comptes et factures: percevez-les tandis qu'il est encore temps pour l'AGENCE PROVINCIALE. M. 7223. 97 St-Jacques.

DOCTEURS. Dr J. Alf. DESROSISIERS. MEDECIN. 397 RUE DROLET, coin Rachel. Tél. St-Louis 3037. Téléphone Uptown 559.

Dr Laurent Codin. Licencié du conseil médical du Canada. Ex-médecin interne de l'Hôtel-Dieu. Heures de

Notre Page Féminine

Lettre de Fadette

Tout un monde nous reste fidèle quand celui dans lequel nous vivons nous trahit et nous décourage. Ce refuge s'ouvre toujours aux cœurs las, tristes ou tentés, et ils peuvent s'y enlever quand ils n'en peuvent plus, après une journée harassante : ils ferment enfin les yeux et ils appellent les chers souvenirs, ils les revivent, ils se perdent dans leur douceur.

Les gens raisonnables et pratiques nous prêchent le culte des réalités présentes : "Le passé est mort disent-ils, l'avenir ne ressemblera pas à vos rêves; ne vous amollissez donc pas dans les chimères." Ces sages ont peur de la réverie qu'ils considèrent l'ennemi de l'action, comme si les plus belles actions n'avaient pas leur source dans les plus grands rêves. Mais que ces énergiques et ces lutteurs soient blessés et trahis à leur tour, et la mémoire bienfaisante leur ouvre, comme aux autres, le refuge béni où ils retremperont leur courage et reprendront un nouvel élan vers l'action qui les appelle. Il y a toujours dans le présent, des beautés que nous ne pouvons apprécier, car elles apparaissent au milieu des soucis, des tracassés, de l'agitation, du désordre de nos vies mouvementées... alors ces beautés glissent inaperçues, mais elles ne sont pas perdues; la mémoire attentive les retient et nous les donne plus tard, et leur lumière éclairera nos obscurités. C'est la mémoire qui imprime sur nos pensées et sur nos actes le sceau de leur valeur réelle : ce qu'elle a dédaigné était insignifiant, nous n'y avions rien mis de notre âme profonde, bonne ou mauvaise.

Par contre, elle a recueilli le souvenir de jours qui nous parurent vides et ternes, et voilà que nous les retrouvons étrangement transformés et nous acheminant vers les résolutions fortes et décisives. Si nous ne sommes pas très attentifs, nous ne soupçonnons même pas tout ce que la mémoire fait pour nous. Elle est une Puissance en nous, tout à fait indépendante de notre pauvre petite logique : sa logique à elle, est plus subtile et plus juste, car elle n'a aucun de nos calculs mesquins. Elle tire ses inspirations de nos intérêts véritables que nous méconnaissons trop souvent. Son action lente témoigne d'une telle sagesse, qu'il est impossible de ne pas la voir comme un don divin, un refuge merveilleux où nous pouvons oublier nos dégoûts, nos grandes fatigues, nos déceptions, tout le triste du présent où nous luttons pied à pied contre tant d'inlassables ennemis.

Hélas ! les mauvais souvenirs aussi habitent le Refuge. Est-ce que pendant dix ans, vingt ans, et plus, ils nous regarderont de leurs yeux hostiles qui crispent le cœur ? Dirons-nous qu'ils sont un bienfait aussi ? je le crois. Malgré leur amertume, peut-être à cause de leur amertume, ils purifient en brûlant, et la mémoire, élément et juste, peu à peu atténue certaines choses, en excuse d'autres, et doucement les pardonne toutes. Elle est aussi indulgente que juste, aussi bonne que clairvoyante, cette

grande amie des pauvres hommes faibles et tentés. Que ne pratiquons-nous mieux le culte de la mémoire ! Nous hésiterions à lui créer de mauvais souvenirs lourds à porter. Ceux qui nous blessent et nous angoissent ne sont pas ceux de nos épreuves et de nos chagrins. Non, ce qui nous fait plus mal, c'est la mémoire de nos lâchetés, de nos trahisons vis-à-vis un idéal librement choisi.

Il y a des méchants qui ne reculent pas devant l'indignité de salir les souvenirs chers dans une âme qui en conservait précieusement le culte. C'est un crime, le pire des crimes : c'est tuer l'âme de ceux qui vivent, et tuer de nouveau ceux qui sont déjà morts. Il suppose tant de malice et d'habileté qu'il est rare. Nous gardons nos souvenirs si jalousement ! Pour les protéger nous les entourons de silence, ils habitent notre âme comme des amis nécessaires à notre bonheur et à notre vie morale complète. Nous les voulons hors d'atteinte, et nous les enfermons dans une arche sainte, et c'est dans cette solitude que nous les évoquons, que nous les questionnons, que nous appelons leur témoignage. Quelques-uns sont pour nous plus présents, plus réels que les réalités quotidiennes qui ne font que nous effleurer.

La plus grande preuve d'amour qu'un être humain puisse donner, et la plus rare, c'est d'admettre quelqu'un dans l'intimité de ses souvenirs. Tant de confiance et de tendresse sont requises pour introduire une autre âme dans le sanctuaire qui renferme les êtres et les choses que nous aimons par-dessus tout. Ceux qui ont un ami pour qui ils ouvrent toutes grandes les portes de la mémoire où sont gardés tous leurs souvenirs en lui disant : je n'ai plus rien de caché pour vous, ont trouvé le trésor dont parle l'imitation. Qu'ils le conservent en le bénissant.

FADETTE.

SOIR

Lentement, doucement, de peur qu'elle se brise,
Prendre une âme ; écouter ses plus secrets aveux
En silence, comme on caresse des cheveux ;
Atteindre à la douceur fluide de la brise ;

Dans l'ombre, un soir d'orage où la chair s'électrise,
Promener des doigts d'or sur le clavier nerveux ;
Baisser l'éclat des voix, calmer l'ardeur des feux ;
Exalter la couleur rose à la couleur grise ;

Essayer des accords de mots mystérieux
Doux comme le baiser de la paupière aux yeux ;
Faire ondoyer des chairs d'or pâle dans les brumes ;

Et dans l'âme que gonfle un immense soupir,
Laisser, en s'en allant, comme le souvenir
D'un grand cygne de neige aux longues, longues plumes.

Albert SAMAIN.

COMMENT DEVELOPPER LE SENTIMENT DE LA PERSONNALITE CHEZ L'ENFANT.

(Suite et fin)

CE QU'IL FAUT FAIRE PARFOIS

1o Conseiller l'enfant sur ses préférences.—En tenir compte, surtout si elles sont raisonnables. Si on ne peut les satisfaire, faire comprendre à l'enfant les raisons qui s'y opposent.
2o Expliquer le pourquoi d'un ordre ou d'une défense avant de l'édicter.—Ainsi on obtient l'adhésion volontaire de l'enfant, sans la

quelle, à un certain âge, l'obéissance est sans valeur. Mais aussi, on habitue l'enfant à prévoir, à se rendre compte, à juger, toutes choses nécessaires pour oser entreprendre avec succès une action personnelle.
3o Raconter ou lire aux enfants des exemples mettant en relief la valeur d'un caractère personnel.—L'enfant est amené à se dire alors : "Ce qu'un autre a fait, pourquoi ne pourrais-je pas le faire à mon tour?" Les bons exemples, directs ou indirects, sont une force qu'il ne faut pas négliger en éducation.
4o Louer les premières manifestations de la personnalité de l'enfant, afin de l'encourager. Mais ne pas établir cette règle comme

règle générale, car on risquerait alors de cultiver l'orgueil de l'enfant.

Jacques HERBE.

NOTRE ALBUM

La haine, quelque sainte qu'elle soit, tourmente et rapetisse l'homme, elle contracte son cœur; elle risquerait de fausser ses calculs et de troubler la sérénité de sa raison.

La victoire est la supériorité d'une volonté sur une autre volonté, quand cette supériorité n'est pas reconnue ou acceptée, mais imposée.

L'autorité s'annonce par ce que l'on fait et par ce que l'on ne fait pas. Elle se diminue de même.

L'imitation contribue à faire la conscience de l'enfant. Il copie tous ceux qui se meuvent dans sa petite sphère; les hôtes permanents du foyer, les amis de la maison, ses camarades. Par le bien qu'il s'acquitte sous ses yeux et qu'il imite, l'enfant forme pratiquement sa conscience. Par le mal qu'il a sous les yeux et qu'il est encore plus enclin à imiter, l'enfant déforme pratiquement sa conscience.

(Suite à la septième page)

Préparez-vous pour le bal du prince

Les toilettes de soirée pour dames, les costumes de cérémonie pour hommes, nettoyés par notre procédé scientifique, paraîtront comme neufs.

TOILET LAUNDRY

Company Limited
Tél. Up. 7640

"Nous teignons à votre convenance"



Termes Faciles



La guérison des CORS

durillons ou verrues par

COROL

Chez votre pharmacien : 25 sous.

UNANIMES DANS LEUR APPRECIATION

Les personnes qui achètent leurs corsets chez nous sont unanimes à reconnaître l'excellence de leur confection — pour ne rien dire du véritable confort qu'ils offrent invariablement aux femmes qui les portent.

Nos corsetières seront heureuses de vous faire voir les modèles convenant le mieux à votre taille.

C. J. Premier & Cie
401-403 RUE STE. CATHERINE, (E.S.)
— ANGLE ST. HUBERT —



COSTUMES TAILLEUR DANS DES STYLES TOUT A FAIT INDIVIDUELS.

Presque à tous les jours de nouveaux modèles s'ajoutent à notre assortiment déjà complet.

Nous étalons de très jolis costumes genre tailleur, de même qu'une jolie collection de costumes richement garnis de cols, manchettes et larges bordures de fourrure faisant ressortir la beauté et la couleur des tissus.

Valeurs de \$65 et plus

TURBAN

Coquet et seyant — le turban en faveur aujourd'hui est tout à fait attrayant. Ce turban se porte, confectionné de fleurs, de tissu métallique, de plumes de faisans, de voile, de velours de soie, de jais ; comme dernière nouveauté, nous venons de recevoir d'exquis turbans dévoilant le style oriental.

Fairweathers Limited
rue Ste-Catherine, près Peel

MONTREAL

Toronto

Winnipeg

FEUILLETON DU DEVOIR

L'EXILÉE

Par M. DELLY

26

(Suite)

—Non, je resterai! Nous verrons si vous aurez le courage de vous tuer devant moi! Pensez-vous donc, par ce crime, retrouver votre fils près de Dieu?... Et ne songez-vous pas qu'en agissant ainsi, vous n'êtes qu'un lâche?

Une exclamation de fureur s'échappa des lèvres du prince, sa main droite se leva, une détonation retentit...

Myrto avait fait un brusque mouvement de côté, la balle la frôla seulement... A demi évanouie d'émotion et d'effroi, la jeune fille tomba sur le dernier degré du péristyle.

—Myrto!
Il était devant elle, agenouillé sur les degrés de marbre, ses mains saisissaient celles de la jeune

filie, son regard plein de terreur et d'angoisse s'attachait sur le visage aussi blanc que les colonnes de marbre...

—Myrto, êtes-vous blessée?
—Non, grâce à Dieu, répondit-elle faiblement.

—Miserable que je suis! dit-il d'un ton de désespoir. Vous!... vous qui avez prodigué votre dévouement à mon enfant!... vous qui avez risqué votre vie pour lui!... Myrto, pardonnez-moi, jamais à ce malheureux fou!... Car j'étais fou de douleur, tout à l'heure, après cette nuit atroce où je l'ai revu sans cesse, mon amour, mon Karoly!

—Oui, vous n'étiez plus vous-même, je l'ai compris, dit-elle avec douceur. Moi, je n'ai rien à vous pardonner... ce n'est pas moi, prince, que vous avez offensée par

—Oh! non certes! dit-elle vivement. Il n'est pas nécessaire que personne sache ce qui s'est passé.

—Vous êtes trop généreuse, dit-il avec émotion. Mais je n'accepterai pas que votre santé en souffre. Le docteur sera discret...

—Je vous assure que c'est inutile. Je vais rentrer tout doucement au château...

Et, en parlant ainsi, elle se mettait debout. Mais elle chancela un peu et se retint au bras que le prince étendait vers elle.

—Vous le voyez, vous n'êtes pas bien forte encore. Permettez-moi au moins de vous offrir l'avoué de mon bras pour revenir jusqu'au château.

Elle le regarda d'un air perplexe.

—Mais on se demandera ce que signifie... Et si on me fait des questions?...

—Vous renverrez les questionneurs à leurs affaires, voilà tout!

—Même si c'est votre mère?
—Ma mère dort encore à cette heure. Les domestiques se lèvent à peine, les jardiniers n'ont certainement pas commencé leur travail... Du reste, faible comme vous l'êtes, je ne vous laisserai certainement pas retourner seule, quand même je devrais raconter devant tous ce

qui s'est passé tout à l'heure.

Subjuguée par la décision de son accent, elle posa sa main sur le bras qu'il lui présentait, et soutenue par lui, descendit lentement les degrés.

Un frisson la secoua tout à coup. A quelques pas d'elle, elle venait d'apercevoir le revolver que le prince avait jeté loin de lui au moment où il s'élançait vers elle.

—Oh! pardon, j'aurais dû le faire disparaître! dit-il.

Il le ramassa et le glissa dans une poche de son vêtement. Il rencontra alors le regard de Myrto, exprimant une supplication poignante.

—Oui, je vous promets de ne m'en plus servir pour un pareil motif, dit-il avec émotion. Mais vous priez un peu pour moi, Myrto, car je souffre tant!

La main de Myrto se glissa dans son corsage, elle y prit la petite croix d'argent... Ses grands yeux émus et doux se levèrent vers le prince.

—Je ne sais si je me suis trompée, dit-elle timidement, mais j'ai cru comprendre que vous seriez heureux de conserver cette croix en souvenir de votre cher petit. Si vous vouliez l'accepter?

—Oh! non, non! dit-il vivement. Vous êtes admirablement bonne et délicate, mais je refuse ce sacrifice,

Myrto.

—Acceptez, je vous en prie! Je serai si heureuse de penser que vous portez comme une égide ce souvenir de notre rédemption qui a reçu le dernier soupir de ma mère chérie et de votre petit bien-aimé!

—Oh! doucement, elle lui mettait la croix dans la main.

—Mais vous... vous? dit-il d'une voix étouffée par l'émotion.

—Moi, je penserai avec bonheur que cette croix vous aidera peut-être à trouver la résignation et le repos, répondit-elle gravement.

Il entr'ouvrit son vêtement et introduisit la croix dans une poche intérieure.

—Je n'ai pas de paroles pour vous remercier, Myrto! Mais saluez-vous que vous pouvez maintenant tout demander à votre cousin.

Il lui présenta de nouveau le bras, et tous deux prirent le chemin du château.

Comme l'avait dit le prince, les jardins étaient complètement déserts, le château encore endormi. Avant d'y atteindre, Myrto s'arrêta.

—Maintenant, je pourrai rentrer seule. Je vous remercie, prince.

—Prince! dit-il d'un ton de reproche. Ne voulez-vous pas me traiter en cousin, Myrto? Il est vrai que, jusqu'ici, le triste misanthrope

GRANDS MAGASINS GOODWIN



Notre rayon d'articles pour hommes est des plus complets.

Sous-vêtements, bonneterie, chemises, faux-cols, cravates, gants, chapeaux, casquettes, cannes, et ces mille riens qui contribuent si puissamment à rendre élégante l'apparence d'un homme.

CHAPEAUX EN TISSU CROISÉ

Justement ce qu'il faut pour celui qui désire un chapeau résistant aux intempéries et une coiffure très chaude. Nos chapeaux en tissu croisé sont d'une durabilité à toute épreuve, et possèdent en même temps une élégante distinction qui les fait aimer de tous. Gris foncé, brun pâle et foncé et vert. Grandeurs 6 5-8 à 7 1-4

CASQUETTES

La coiffure idéale pour les mauvaises températures. Nous avons un splendide assortiment de casquettes en tissus croisés anglais et "homespun" canadiens, reconnus pour leur qualité durable. Prix variant de... 2.50 à 3.50

UNE TRÈS JOLI CHAUSSURE POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER

En veau brun, trépointe Goodyear, doublure inusable. La semelle en Neolin, posée sur une semelle en cuir en fait une chaussure absolument imperméable. Talon de caoutchouc. Pointures 6 à 10 1/2 et largeurs B, C et D. La paire

CANNES

Celui qui sait quelle élégance est ajoutée à l'apparence d'un homme par le port d'une jolie canne, trouvera dans nos magasins un assortiment de cannes en différents bois tels que : cerisier, bois de couleur, pommier, ébène, bois de rose, "greenheart", jonc et bambou. Prix variant de... 2.00 à 15.00

Goodwin—Au rez-de-chaussée.

Magasins ouverts à 9 heures.
Magasins fermés à 6 heures.

Goodwin's LIMITED
TELEPHONE UPTOWN 7000

A TRAVERS LA PRESSE FRANÇAISE

IL N'Y A PLUS DE PERSE

MAIS L'ANGLETERRE A UNE COLONIE DE PLUS (Par Saint-Ronan)

Lord Curzon a prononcé hier à Londres, un discours sur l'accord anglo-persan qui est une merveille d'humour, dont nous ne pouvons même pas trouver l'équivalent sur les registres du "Pickwick Club".

Dire que les récentes conventions passées entre les gouvernements anglais et persans ont affranchi la Perse et vont fortifier son indépendance nationale est un chef-d'œuvre de cette forme d'ironie qui est familière aux compatriotes de Dickens. Mais pour nous Français, moins sensibles que les commerçants de la Cité et que les fonctionnaires de "Indian Corps" aux beautés de cette littérature, nous apprécions cet instrument diplomatique avec un sentiment épris de clarté et amoureux de réalité.

Il faut lire à ce sujet dans les Etudes un très remarquable et très documentaire article dû à M. Louis Jalabert, et où l'auteur analyse finement le processus de la politique anglaise en Perse.

Nul n'ignore que le 19e siècle tout entier a été rempli par les rivalités et les luttes de l'Angleterre et de la Russie dans l'Asie centrale. Les politiques rivales des deux nations s'inspiraient de directives très nettes. La Russie voulant se créer une sortie vers la mer libre et l'Angleterre dans le désir de protéger ses possessions indiennes s'efforçait d'en neutraliser les abords.

De ces deux politiques était née avant la guerre de 1914, la situation suivante: Cachemire, peul et moyen Thibet et Afghanistan et Beloutchistan étaient soumis aux Anglais qui avaient poussé une pointe jusqu'au Turkestan chinois, et s'étaient même assuré une influence prépondérante au grand Thibet par le traité de Lhassa (1904). Quant à la Russie elle avait augmenté son domaine de la Géorgie et de l'Arménie persane, occupé Kars et Balourm, poussé même jusqu'à l'Ararat et au cours de l'Araxe; enfin accentuant son avance à l'est de la Caspienne dans la direction du Turkestan, et déferlant dans les steppes de la Syr-Daria, elle avait atteint la rive droite de l'Amou-Daria et rejoint la frontière afghane. Ainsi la Perse était étreinte au Nord et à l'Est, entre les deux bras de la pince russe. La Perse était désormais le champ clos où ces puissances rivales allaient se mesurer.

La lutte eut lieu sur le terrain économique, Angleterre et Russie ayant signé dès 1834, une convention par laquelle elles s'engageaient mutuellement à respecter l'indépendance persane. La Russie y traqua jusqu'en 1909, la valeur des importations russes en Perse atteignant 12,000,000, et les exportations dépassaient 13,000,000. Le commerce anglo-indien n'opposait à ces chiffres que 2,500,000 d'importations et 200,000 d'exportations. Devant de tels résultats, l'Angleterre chercha à stabiliser la situation et signa avec la Russie le traité du 30 août 1907, réglant point par point les relations anglo-russes en Perse, Afghanistan, Thibet et Golfe Persique.

Ne parlons que de la Perse. Son indépendance et son intégrité étaient de nouveau garanties par les contractants. Enfin deux zones étaient délimitées dans lesquelles s'exercerait l'influence de chaque Etat. A la Russie, la Perse septentrionale et les villes les plus importantes, Téhéran, Tabriz, Isfahan, Yazd, Becht, Meched. La zone anglaise séparée de la zone russe par un territoire neutralisé ne comprenait que l'angle sud-est de la Perse. Mais en revanche la Russie reconnaissait à l'Angleterre des intérêts spéciaux dans le golfe Persique et s'interdisait toute issue vers le golfe.

Bien que le traité ne fût pas mauvais pour l'Angleterre qui, à la veille d'être évincée de la Perse, s'y maintenait presque sur le pied d'égalité avec la Russie, la presse anglo-indienne et le monde des colons anglais le jugèrent désastreux; ils ne rêverent que revanche.

La guerre européenne vint et avec elle, les ambitions anglaises reprurent essor. La Turquie étant en lice, les armées turques ne se crurent pas obligées au respect d'un pays, occupé militairement par l'ennemi. Or les troupes russes n'étaient pas assez fortes pour défendre la Perse: celle-ci connut donc toutes les horreurs de la guerre. L'Angleterre sut mettre à profit les fautes russes. Elle s'efforça bien de recruter en Perse des soldats pour grossir ses troupes de Mésopotamie, elle s'opposa indirectement à l'entrée en guerre, à côté des alliés, de la Perse. Ce faisant, elle maintenait ainsi dans l'avenir la Perse à l'écart des tractations qui devaient suivre la fin de la guerre.

Vainement, la Perse espéra un moment négocier à Paris, faire reconnaître par la Conférence de la Paix, son indépendance, obtenir l'approbation des accords qui lui portaient atteinte, se faire aider financièrement. Il lui fallut subir les exigences de la protectrice: "Ce n'est pas à Paris, c'est à Téhéran que sous la protection menaçante des baïonnettes britanniques, écrit M. Louis Jalabert, il fallut traiter. La discussion a été vivement menée par Percy Cox, par des arguments qui ne nous sont pas tous connus, mais que nous pouvons aisément imaginer, il a obtenu du Schah un remaniement de cabinet qui a fait arriver comme par hasard aux Affaires étrangères un anglophone passionné, et le 9 août était signé l'accord nouveau qui consacra la mainmise de l'Angleterre sur la Perse."

Assurément l'article 1 garanti l'indépendance et l'intégrité de la Perse, mais l'article 2 confie à l'Angleterre l'administration du pays, l'article 3 lui confie la réorganisation de l'armée et de la police, l'article 4 lui confie le contrôle des douanes, et le droit de régler les tarifs douaniers et par l'article 5 et dernier, l'Angleterre s'octroie la construction des voies ferrées et des routes. On ne voit pas bien dans ces conditions ce que signifient les grands mots d'indépendance et d'intégrité. Une nation qui devient administrativement, militairement, financièrement la vassale d'une autre n'est plus qu'une colonie. La colonie persane n'a coté à l'Angleterre qu'une faible somme, 500,000,000 prêtés au taux de 7 p.c.

Bien que nos intérêts matériels soient peu importants en Perse, la question de l'accord anglo-persan ne saurait nous laisser indifférents: le retentissement de la mainmise anglaise peut avoir son contre-coup sur nos sujets musulmans. De plus, nous ne pouvons oublier que de très anciens liens d'amitié unissent Paris et Teheran, que plusieurs fois le gouvernement persan nous a demandé de réorganiser son administration, les finances, son armée; qu'enfin, la Perse comme la Turquie est un domaine d'élection pour la culture française."

Il est aussi un point de vue supérieur même à la reconnaissance de nos intérêts et de nos droits. Aux termes de l'article 10 du pacte de la Société des Nations toute atteinte à l'indépendance politique de la Perse est illégale, et par conséquent, l'accord du 9 août ne peut devenir exécutoire. Nous nous demandons comment le gouvernement anglais peut ainsi se soustraire aux obligations au bas desquelles il vient d'apposer sa signature. En tous cas, concluons avec M. Louis Jalabert que "rien ne s'oppose à ce que nous fassions notre profit de l'attitude de l'Angleterre vient de prendre en Perse, pour ouvrir les yeux à ceux qui, dans cette Syrie, qui est notre, nous ne nous sommes pas soustraits à ses promesses diplomatiques; il est démontré, par le traité du 9 août, qu'on ne saurait s'y confier sans réserve."

SAINT-RONAN.

(Le Gaulois)

LA TRAHISON

Enfin! La Commission d'Instruction du Sénat, statuant comme Chambre des mises en accusation, a envoyé M. Caillaux devant la Haute-Cour qui aura à le juger.

Il était temps. L'arrêt prononcé mardi a été publié par plusieurs journaux, en entier. L'opinion publique commençait à s'énerver, et de cet énervement l'ancien président du Conseil, très insidieusement, tirait parti.

Il faisait traîner indéfiniment l'Instruction, réclamant hier encore, de nouvelles investigations dilatoires, et il se paliait dans ses journaux et se faisait plaindre amèrement des lenteurs qu'il avait su provoquer. Il créait autour de lui une nouvelle légende de Latude.

Ses journaux amis (un démagogue ploutocrate n'en manque jamais) répétaient sans cesse qu'il fallait bien que l'accusation n'eût rien dans son sac pour ne pouvoir se préciser. Ceux qui voudront se renseigner n'auront qu'à lire en entier l'arrêt de la Commission de la Haute-Cour qui, si grand soit son effort pour être concis, est cependant terriblement long. Peut-être nos lecteurs nous sauront-ils gré de le résumer et de le préciser en quelques mots, peut-être nous pardonneront-ils de rechercher si les faits constituent bien le crime dont l'accusé aura à répondre.

M. Caillaux est poursuivi pour intelligence coupable avec l'ennemi, ou avec ses agents; c'est-à-dire, car tel est le sens du mot coupable, pour actes ou manœuvres susceptibles de faciliter l'action de l'ennemi et de lui profiter au détriment de son pays.

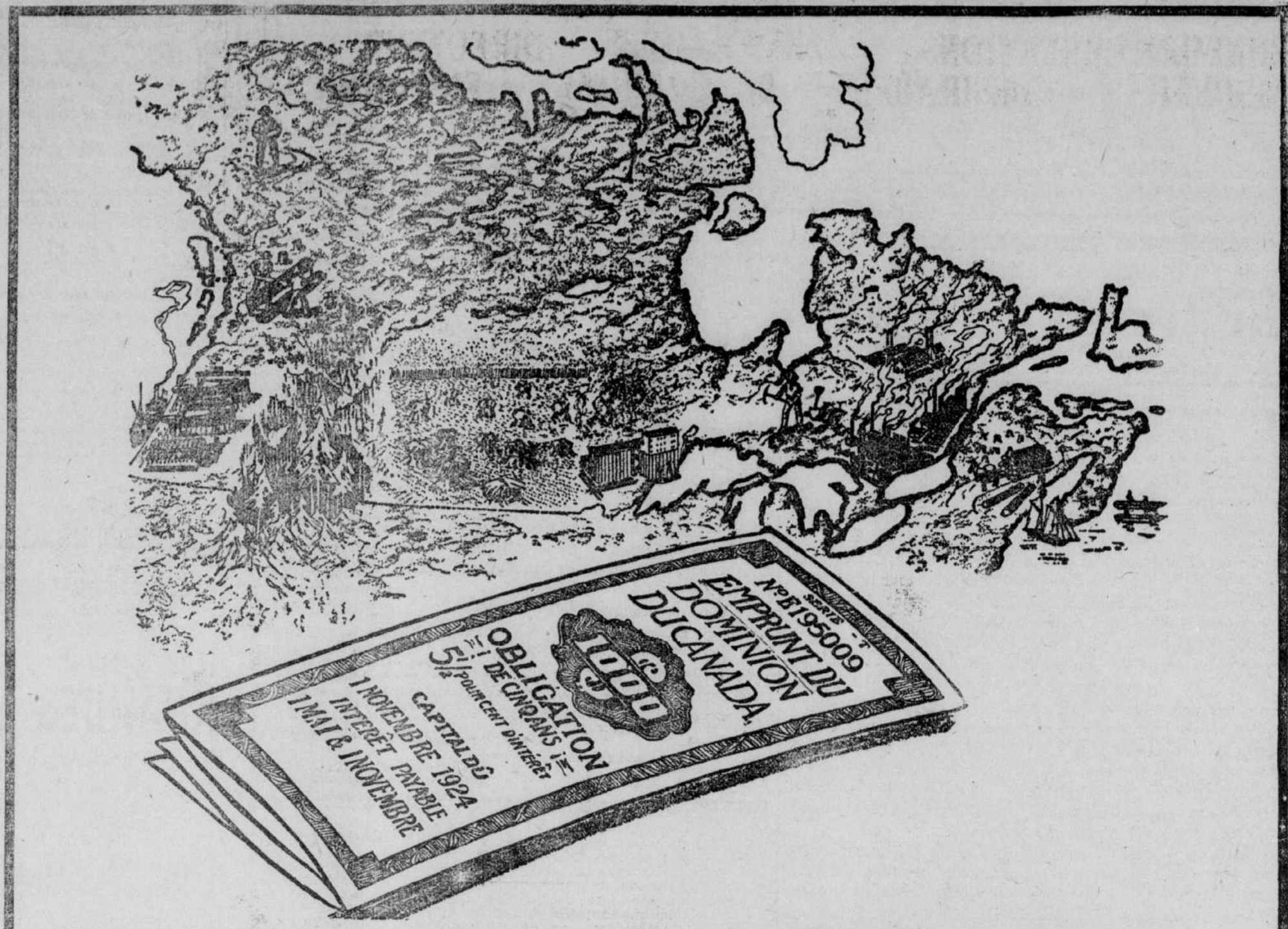
En langage vulgaire, nous sommes en face de la trahison. L'intelligence avec les agents de l'ennemi, à chaque ligne, l'arrêt en apporte la preuve, aucune discussion ici n'est possible: Almereyda, Bolo, Lenoir, Duval, Landau, Minotto, Luxburg, Lippacher, Cavalini, sont sans contredit des agents avérés de l'Allemagne; avec eux, l'ancien président du Conseil n'a pas craint de se compromettre; il était leur ami, il soutenait la même politique, il visait le même but. L'Allemagne, pour faire triompher par la Presse les projets de Caillaux versait à flots l'argent aux journalistes et aux journaux qui combattaient pour lui comme pour elle. Ce premier point est certain. Passons.

Intelligence coupable. En quoi consiste la culpabilité? Dans l'effet possible de cette intelligence. Si celle-ci est de nature à profiter aux adversaires et à nuire soit à la France soit à ses alliés, il y a trahison.

Parmi les armes, les plus redoutables imaginées par l'Allemagne, a figuré pendant cette guerre la démoralisation par la Presse des pays et des troupes de l'Entente. Or le Bonnet Rouge, d'une part et Bolo d'autre part ont reçu des coffres-forts allemands, des sommes qui se chiffrent par millions pour soutenir et répandre les journaux dont le but était de démoraliser et le front et l'arrière. Et ces mêmes journaux, M. Caillaux lui aussi, nous dit l'arrêt, leur fournissait des fonds, même quand il ne pouvait ignorer leur complicité et d'où venaient leurs ressources. Qu'on se souvienne de la vague de fétichisme de l'Empire de cette abominable campagne, à un moment, en 1917, déferlé sur nos admirables soldats. Tourner contre son pays les armes préférées de l'ennemi n'est-ce pas là acte de trahison?

Et pour ne prendre qu'un autre point, quand en 1916 M. Caillaux se rendait à Rome et de toutes ses forces essayait de détacher l'Italie et de la faire souscrire à une paix séparée, dont la Russie, notre alliée alors, devait payer les frais, n'était-ce pas tomber sous le coup de l'article 10 de la loi pénale? Les affirmations de M. Marlini sont formelles. Ses conversations avec l'ancien président du Conseil, inscrites le jour même sur son carnet, doivent être exactes. M. Marlini était un de nos meilleurs amis; essayer d'en faire un neutraliste, en lui dépeignant la France comme à bout de souffle et incapable de continuer la guerre, ce n'est pas là un acte innocent.

Quant aux mobiles qui ont suggéré à M. Caillaux son attitude, peu importe! Est-il eu en vue la grandeur de la France, s'il travaillait contre elle et contre son gouvernement, il tombe formellement sous le coup de la loi. D'ailleurs, même cette lettre de la loi, l'arrêt la lui ferme. M. Caillaux a toujours cru à la supériorité de l'Allemagne sur la France et à notre défaite. Plus nombreuse en hommes, mieux préparée, mieux organisée militairement. Plus riches en réserves accumulées dans un but belliqueux, les Allemands, selon lui, devaient



La Sécurité des Obligations de l'Emprunt de la Victoire

LORSQUE vous prêtez de l'argent, vous vous assurez que l'emprunteur sera capable de rembourser son emprunt et qu'il vous paiera régulièrement les intérêts à échéance.

Lorsque vous prêtez de l'argent au Canada, vous savez que votre argent est absolument garanti.

Les Obligations de l'Emprunt de la Victoire sont garanties par toutes les richesses du Canada — toutes ses industries, toutes ses ressources en minéraux, pêcheries, forêts et terres.

Le Canada occupe un tiers de la superficie de tout l'Empire britannique; il est trente fois plus grand que le Royaume-Uni; il a deux fois la superficie des Indes; il est dix-huit fois plus grand que la France. Il est, pratiquement, aussi grand que tous les pays d'Europe réunis.

Le Canada est plus grand que les Etats-Unis en y comprenant l'Alaska (Canada, 3,729,665 milles carrés; Etats-Unis et Alaska, 3,617,673 milles carrés).

Le Canada possède plus de 440,000,000 d'acres de terre arable — dont un huitième à peine est actuellement en culture.

Le Canada possède les pêcheries les plus considérables et les plus riches — 232,000 milles carrés de rivières poissonneuses.

Le Canada possède plus de 225,000,000 d'acres de bois de construction — il représente la grande réserve forestière de l'Empire.

Les dépôts de minéraux du Canada ont à peine été effleurés — cependant le rendement de ses mines, l'an dernier, a atteint \$210,204,970.

Les récoltes au Canada ont doublé en cinq ans — de \$552,771,500 à \$1,367,909,970.

Les dépôts du public dans les banques et les caisses d'épargne postales ont augmenté de près de 70 pour cent en cinq ans — de \$1,086,013,704 à \$1,740,462,509.

Le commerce du Canada a plus que doublé en cinq ans — de \$1,085,175,572 à \$2,564,462,215. Le Canada, au sortir de la guerre, prend place parmi les grandes nations du monde — ses richesses naturelles représentent \$2,000 par habitant.

Les Obligations de l'Emprunt de la Victoire représentent le placement le plus sûr.

D'autre part, lorsque vous prêtez vos économies à l'Etat, vous savez que vous en toucherez les intérêts tous les six mois — il vous suffira pour cela de vous adresser à la banque la plus rapprochée de chez vous.

Les Canadiens auront prochainement une nouvelle occasion d'acheter des Obligations de l'Emprunt de la Victoire.

Ce sera peut-être la dernière occasion qui vous sera offerte d'acheter des Obligations de l'Etat à des conditions aussi avantageuses.

Préparez-vous à en acheter — vous avez comme garantie le Canada tout entier.

Emprunt de la Victoire 1919

"Chaque dollar sera dépensé au Canada."

Publié sous les auspices du Ministre des Finances du Canada par le Comité Canadien de l'Emprunt de la Victoire

être vainqueurs. M. Caillaux oubliait — en posant dans sa balance les chances de chacun — le poids de la France, le poids de la Commission. Ils n'ont pas eu à prononcer un verdict de condamnation; ce rôle appartient à la Haute-Cour.

Avant de condamner un homme, il faut entendre ses avocats. Les avocats de M. Caillaux parvinrent-ils à expliquer ou à réfuter les charges que l'Instruction a relevées? S'ils y parvinrent, tant mieux, car penser qu'un ministre a pu se faire complice de l'ennemi et par fol et coupable orgueil trahir son pays, est une honte que nous voudrions nous voir épargner. S'il est coupable, quel châtiement pourra être égal au crime? (La Libre Parole).

On trahit par ambition comme par cupidité. Pour revenir au jouvior — il fallait que la politique — germanophile de M. Caillaux triomphât — qu'il pût arguer d'avoir été bon français, être le dictateur d'un France même mutilé, tel fut son rêve criminel, et l'arrêt rendu par la Commission d'Instruction trouve dans le coffre-fort de Florence la preuve des projets fratricides de l'ancien président du Conseil: Tout est prévu, il passera le Rubicon, le jour où une Révolution amenée par la défaite aura renversé le gouvernement; il jettera en pâture au peuple irrité par ses malheurs tous ceux qui l'ont défendu et qu'il accusera mensongèrement d'avoir été les artisans de la guerre.

Voilà ce qui résulte de la lecture du rapport dont les journaux ont donné connaissance. Y avait-il la

charge suffisante pour le renvoi de l'accusé devant la Haute-Cour? Ainsi l'ont pensé les membres de la Commission. Ils n'ont pas eu à prononcer un verdict de condamnation; ce rôle appartient à la Haute-Cour.

Entre Londres et Paris, le débat en cours se réduisit à la question suivante: Les obligations que l'Angleterre a contractées envers la France, aux termes du traité de mai 1916, doivent-elles être interprétées à l'aide du contrat signé par l'Angleterre avec le shérif de la Mecque, aujourd'hui roi du Hedjaz, en octobre 1915? L'Angleterre ne peut-elle consentir à notre protectorat — ou mandat — surrien dans la mesure où le roi Hussein et son fils, le prince Faysal, auxquels elle a promis l'indépendance de la Syrie, sauf une étroite bande de Bittor, veulent bien l'accepter? Tel est le litige, exprimé dans ses traits essentiels. Jusqueici le cabinet britannique (ou plutôt M. Lloyd George, ce n'est pas la même chose) a répondu affirmativement à cette interrogation. Le premier ministre anglais met le prince Faysal et la France sur le même pied et dit à la France: "Je vous appuie dans les limites de notre accord avec les Arabes." Et, ce disant, il prétend que l'émir doit participer aux pourparlers, il annonce même son arrivée à Paris pour mardi pro-

La thèse anglaise est inadmissible pour les raisons suivantes: 1o Contrairement à ce qui a été imprimé récemment dans les journaux de Londres, la France n'avait pas connaissance de la convention anglo-arabe d'octobre 1915 quand elle a conclu le traité de mai 1916; elle n'en a été pleinement informée qu'en février 1919. C'est dire qu'elle ne peut être liée par un traité rédigé à son insu et qui ne protège nullement ses intérêts tout en protégeant très efficacement les intérêts britanniques. 2o Ce traité de 1915 ne cadre pas du tout avec le traité de 1916. En vain l'Angleterre affirme-t-elle que le traité de 1916 reconnaît l'indépendance des émirats arabes dont il prévoit la constitution — indépendance promise par elle en 1915. Le traité de 1916 indique nettement que ces émirats doivent être placés sous le protectorat français, l'article 22 du pacte de la Société des Nations a été rédigé de façon à admettre pareille stipulation. Conclusion pratique: dans la négociation qui réglera le sort de la Syrie, le prince Faysal n'a pas à figurer sur le même pied que la France. Nous insistons sur ce qu'a de déplaisant pour nous le fait que

notre principal allié européen puisse un instant mettre en balance ce qu'il nous doit et ce qu'il prétend devoir aux Arabes. 3o L'expérience marocaine et le malencontreux essai de négociation tenté par M. Clemenceau avec le prince Faysal, il y a quelques mois, l'enseignent clairement: nous ne nous entendons pas avec ce dernier qui sait n'avoir à compter sur le concours secret ou déclaré d'aucune tierce puissance. 4o Enfin, nous ne mentionnons que pour mémoire la folie d'une politique tendant à établir un empire arabe indépendant autour du Hedjaz, l'Etat musulman le plus réactionnaire, le plus théocratique, le plus apte au prosélytisme qui soit en existence. Faut-il l'apprendre aux maîtres de l'Egypte? Que MM. Clemenceau et Lloyd George s'entendent rapidement sur la révision définitive des accords de 1916. Qu'ils définissent le régime de la Syrie et, pour commencer, décident la relève des troupes britanniques. Nous causerons ensuite avec le prince Faysal. Inutile de dire que nous ne prendrons pas le ton du conquérant. (L'Echo de Paris) PERTINAX.

MM. LLOYD GEORGE CLEMENCEAU ET LE PRINCE FAYSAL

MM. Lloyd George et Clemenceau ont conversé à deux reprises, hier, sur les affaires de Syrie. Elles ont été de leur empreinte. L'Entente cordiale est le fondement de notre politique extérieure. Elle est

TRIBUNAUX CIVILS

UN REGLEMENT A OBSERVER

LE JUGE DUCLOS DECLARE CONSTITUTIONNELLE LA LEGISLATION DECRETANT LA FERMETURE DE BONNE HEURE ET RENVOIE LA DEMANDE D'ANNULATION A LUI ADRESSEE PAR LES MARCHANDS.

Le juge Duclos a rendu jugement, hier après-midi, dans la cause d'Amédée Dagenais et al, contre la cité de Montréal, renvoyant la requête des demandeurs pour l'émission d'un bref d'injonction interlocutoire.

Les demandeurs, marchands de cette ville, avaient pris une action pour faire déclarer nul et illégal le règlement de fermeture de bonne heure. Et ils demandaient l'émission d'un bref d'injonction interlocutoire pour obliger la ville à suspendre la mise en vigueur du règlement en attendant une décision sur le litige.

Pour fonder leur demande, ils alléguèrent principalement que la législation provinciale autorisant la municipalité à passer le règlement ci-dessus était inconstitutionnelle et "ultra vires", et que ledit règlement était si déraisonnable, si injuste, qu'il constituait un abus des pouvoirs conférés au conseil municipal.

Dans son jugement, le juge Duclos cite la cause de Beauvais contre la cité de Montréal, laquelle, dit-il, dispose de celle-ci. La Cour suprême a alors décrété que la législation provinciale en question était constitutionnelle et ne constituait pas un abus de pouvoirs.

Une comparaison de la législation originale avec la législation actuelle montre que cette dernière est beaucoup plus juste et équitable que l'ancienne, et qu'elle a été rédigée de façon à disposer des accusations d'intérêt.

Considérant donc que la législation provinciale est constitutionnelle, que le règlement adopté en vertu de celle-ci n'est ni déraisonnable ni injuste et ne constitue pas un abus des pouvoirs conférés à la municipalité, le juge Duclos a renvoyé la requête, avec dépens.

INVALIDATION DE MARIAGES

Par jugements de la Cour supérieure rendus hier, deux mariages ont été annulés. Les circonstances ont été entourées ces unions valent d'être rapportées.

La première cause, entendue par le juge Duclos, est celle d'Edmond Contant et al, contre J. A. S. Contant et al. Le demandeur est le tuteur de Joseph Contant, un des défendeurs.

Ce dernier est né le 19 mai 1899 et, par conséquent, est encore mineur. Suivant la déclaration, le 23 août 1919, sans le consentement du demandeur qui est son tuteur, Joseph Contant, contracta mariage devant le rabbin Y. Rosenberg, avec Jennie Averbach, fille majeure âgée de 21 ans.

Lors de son mariage, toujours suivant la déclaration, il a affirmé faussement qu'il était âgé de 23 ans, alors qu'il n'avait que 20 ans, et que son nom était Joseph Nathanson, de Montréal.

Le demandeur a donc soumis que le mariage ayant été contracté sans son consentement, sous le nom de Joseph Nathanson, devait être déclaré nul et nul valable à toutes fins que de droits.

En considération des faits ci-dessus, le juge Duclos a annulé le mariage, avec dépens contre le défendeur Joseph Contant.

La seconde cause en annulation de mariage a été entendue par le juge Godere. C'était celle de Louis Lefebvre, de Minneapolis, Minnesota, contre Dame M. Lecuyer.

Suivant la déclaration du demandeur, le 28 juillet 1909, à l'église St-Jean-Baptiste de Montréal, il a épousé Marguerite Lecuyer. Le mariage, contracté sous le régime de la séparation de biens, fut enregistré aux actes de l'état civil de la paroisse.

Or, la dite dame Marguerite Lecuyer, quoique de bonne foi, a contracté mariage avec le demandeur alors qu'elle avait, le 30 août 1902, épousé, à l'église Saint-Pierre, de Plattsburg, N. Y., Samuel Osborne, lequel était encore vivant à la date du 28 juillet 1909.

Le 12 août 1919, le demandeur a obtenu l'annulation de son mariage avec la défenderesse par mandement de Mar l'archevêque de Montréal.

Le couple n'ayant pas d'enfant, ni de biens immobiliers, les biens mobiliers qu'il possédait n'ayant que peu ou pas de valeur, le demandeur a allégué qu'il était bien fondé, vu la nullité, l'invalidation de son mariage par l'autorité ecclésiastique compétente, à demander que cette nullité et cette invalidation fussent confirmées par le tribunal.

La défenderesse a fait défaut de comparaître et a produit une déclaration ou elle alléguait ne pas contester la présente action et s'en rapporter à la justice.

La demande étant justifiée par la procédure, les pièces produites et la preuve, le juge Godere a déclaré bon et valable le décret de l'autorité ecclésiastique annulant et invalidant le mariage du demandeur avec la défenderesse, et a annulé les effets civils dudit mariage.

QUI OBTIENDRA LA PRIME? (De notre correspondant) Québec, 16. — On se demande à qui ira la prime de \$2,500 offerte pour la capture des bandits qui ont pillé le wagon-poste de l'Océan Limited. La prime doit aller à celui qui a fourni les renseignements qui ont amené l'arrestation des coupables. Or l'argent a été retracé, grâce aux informations fournies par M. Lester Roy, avocat, qui les tenait d'un de ses clients et les arrestations ont été faites après la découverte par le capitaine Laviole, de la police militaire, de l'automobile en panne à Montmagny.

Qui de M. Roy, de son client ou du capitaine Laviole obtiendra la prime?

LA MISSION SUISSE

RELATIONS DESIRABLES

LES DELEGUES DU PAYS HELVETIQUE ET CEUX QUI LES RECOIVENT ICI, PRONENT L'OPPORTUNITE DES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA SUISSE ET LE CANADA.

Dans le cours de la journée, les délégués suisses ont fait une série de visites à diverses institutions de la ville. La principale a eu lieu au Board of Trade, à 2 heures. M. Baillie, le président, a souhaité la bienvenue à la délégation, qui avait à sa tête M. Fritz Wegmann et le colonel Spychiger. Il a exprimé l'espoir que la visite de la mission suisse aura pour effet d'accroître considérablement le commerce entre les deux pays, à l'avantage de l'un et de l'autre, puis-que la Suisse est un grand centre manufacturier, et peut fournir plusieurs des articles manufacturés dont nous avons besoin, tandis que le Canada produit les denrées alimentaires qu'importe la Suisse.

Depuis 40 ans, le commerce est considérable entre la Suisse et le Canada. Il a été entravé durant la guerre, mais il est probable qu'il va augmenter beaucoup. M. Baillie a souhaité un bon voyage aux délégués.

M. Wegmann a répondu brièvement et M. Iseli, au nom du gouvernement helvétique, de la délégation et en son propre nom, a remercié le Board of Trade de la chaleur de son accueil et des facilités fournies pour l'extension des relations commerciales. Il a confiance que la rencontre des représentants suisses et des fabricants et hommes d'affaires montréalais produira d'excellents résultats.

Quelques délégués se sont déclarés surpris des prix qui se payent ici. Un Bernois ne peut comprendre comment il se fait que dans nos hôtels nos pommes canadiennes se vendent plus cher que dans les plus grands hôtels de Suisse, le pays par excellence du tourisme. Le professeur Tauber, de l'Université de Zurich, a parlé de la situation de son pays pendant la guerre. La Suisse a effroyablement souffert durant les hostilités du fait de l'arrêt de son commerce d'exportation, dont le peuple suisse dépend pour les objets nécessaires à la vie. Par exemple, les importations de charbon d'Allemagne sont tombées de 200,000 à 70,000 tonnes et l'hiver dernier, nombre de gens ont dû vivre dans une seule pièce.

A cause de la mobilisation de tous les hommes valides pour protéger ses frontières, la Suisse n'a pu faire de réserve de produits en vue de l'exportation, pendant la guerre. Les grandes usines helvétiques ont publiquement chômé durant les hostilités, mais maintenant on espère une renaissance du commerce.

La mission suisse a terminé son séjour à Montréal, hier soir, par un grand banquet au Ritz-Carlton, sous la présidence de sir Charles Gordon, président de la Commission du Commerce institué par le gouvernement fédéral. Tous les membres de la mission étaient présents.

La teneur générale des discours a été les richesses de la Suisse, ce qu'elle peut exporter et ce qu'elle attend de ses exportations. M. Wegmann, chef de la mission, a rappelé l'objet de sa visite sur le continent américain. Il a déclaré que la Suisse attend beaucoup de la reprise des relations commerciales dans le monde entier. Elle est fermement convaincue qu'elle a quelque chose à retirer de ce retour à la vie normale. M. Wegmann a aussi fait un exposé des ressources dont dispose le Canada et déclaré que les deux pays ont tout avantage à se mieux connaître et à échanger leurs produits naturels. Il espère que les fruits de la mission ne se feront pas longtemps attendre et qu'on assistera bientôt à une reprise des relations commerciales entre la Suisse et le Canada.

Sir George Foster, représentant le gouvernement canadien, en sa qualité de premier ministre intérimaire, a répondu à M. Wegmann. Il croit de son devoir de venir souhaiter la bienvenue aux représentants de la Suisse commerciale sur le sol canadien. Montréal est la seule ville canadienne que les membres de la mission visiteront et c'est la raison pour laquelle il faut que la réception qu'on leur fait soit à la hauteur des sentiments amicaux des visiteurs.

Sir George félicite M. Wegmann de l'exposé qu'il a fait des ressources du Canada en déclarant que très peu de Canadiens auraient pu en faire autant.

Les membres de cette mission, dit-il, sont venus comme hommes d'affaires et c'est en cette qualité qu'il convient de les recevoir. Cette soirée devrait donc ne traiter que de relations commerciales entre les deux pays. Il faut savoir dès maintenant ce que les deux pays peuvent échanger de produits, ce que la Suisse peut nous vendre et ce que nous pouvons lui vendre. Car il n'y a pas à se le cacher, aucun pays ne peut vendre nulle part, à moins qu'il n'ait des produits et c'est la raison pour laquelle nous accueillons tout le monde avec le même cordialité et la même sympathie. La Suisse a été le pays de la liberté; aujourd'hui sa principale ville, Genève, est le siège de la Ligue des Nations; cela veut dire qu'elle est prête à accueillir tout le monde avec le même esprit de cordialité et d'amitié.

Le consul suisse à Montréal, M. B. R. Iseli, a prononcé ensuite en anglais, un historique du passé de la Suisse. Il a fait un résumé de ses richesses naturelles, de ses industries, de ce qu'elle peut exporter.

L'échevin Eudore Dubeau, dans un bref discours, ayant été pris à la dernière minute, a souhaité la bienvenue aux représentants de la Suisse. Il a parlé aussi des ressources que possède le Canada; il a dit aux délégués de la Suisse qu'il leur avait été très profitable de faire un voyage dans l'Ouest canadien, le grenier d'une partie du monde.

M. P. E. Blondin, ministre des Postes, a pris le dernier la parole pour dire que le territoire britannique est celui où les libertés individuelles sont le plus respectées. Il a déclaré que la langue française a ici ses

droits et qu'on ne les lui enlève pas. A l'instar de la Suisse, nous avons ici plusieurs langues parlées et respectées.

Le ministre des Postes parla de l'hospitalité qu'a donnée la Suisse durant la guerre européenne et des bienfaits de la Croix-Rouge. Pour tout cela, le Canada souhaite la plus cordiale bienvenue à ces membres de la mission suisse et il espère que les meilleurs fruits seront retirés de ce voyage trop court.

CHAMBRE DE COMMERCE

LES ENVOYES DE LA SUISSE

LA MISSION COMMERCIALE DE SUISSE EST RECUE HIER PAR LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE. — NOS RELATIONS AVEC CE PAYS. — ON TRAITE DE QUESTIONS IMPORTANTES.

Les membres de la mission commerciale suisse qui ont fait le tour des principales villes de l'Amérique depuis quelques semaines, en vue de nouer des relations commerciales avec leur pays, ont été reçus hier par la Chambre de Commerce de Montréal, présidée par M. Joseph Quintal. Le Dr Fritz Wegmann, de Zurich, est chef de cette mission d'études.

M. Jos. Quintal a souhaité la bienvenue aux représentants de la République helvétique et leur a expliqué brièvement la nature de cette Chambre, composée de banquiers, de négociants et d'industriels dont beaucoup s'occupent d'exportation. Il s'est dit tout aise d'entendre discuter des moyens les plus propres à l'accroissement de notre commerce avec la Suisse.

M. Beny R. Iseli, consul général suisse au Canada, est touché de l'accueil qui est fait à la mission. Il laisse à son gouvernement le soin de remercier mieux le peuple canadien de la réception toute cordiale qu'il a accordée à ses représentants officiels.

Cette tournée de la délégation, à travers les Etats-Unis et le Canada portera de grands fruits. M. le docteur Wegmann réitéra l'expression de ses remerciements et se déclara heureux que d'aussi amples facilités aient été offertes à ses collègues de s'aboucher avec tous les citoyens importants de la ville grâce à l'existence de deux chambres de commerce, française et anglaise. Les relations sont déjà entamées entre Montréal et son pays. Il annonce pour l'an prochain la venue d'une autre mission dont il souhaite de faire partie. M. Wegmann a remarqué les développements considérables que prend l'industrie du Canada. L'agriculture en reste tout de même la base, base formidable, dont la guerre a prouvé l'importance. Le ravitaillement alimentaire de l'Europe pendant la durée des hostilités n'aurait pas été possible sans le Canada, grenier inépuisable. D'autres délégations suivront dont les membres étudieront plus longuement les divers aspects du pays dévoués à l'agriculture. De nouvelles relations, toujours précieuses, rapprocheront les agents suisses des producteurs canadiens. Cette visite est le premier lien d'une chaîne qui liera plus intimement nos deux pays, le Canada et la Suisse.

M. Quintal, entouré, entre autres de MM. Honoré Narcisse Péroche, Ludger Gravel, Baudry Lévesque, Alfred Lambert, Daoust, S. D. Jobert, engage les membres de la mission à entrer aussitôt en pourparlers avec ses collègues pour que les deux parties s'entendent sur diverses exportations de bois, cuir, fourrures, métaux, etc.

La mission s'embarque ce matin pour Liverpool à bord du "Minnedosa". Un train spécial la conduira à Londres, où elle fera un séjour assez prolongé avant de retourner en Suisse.

LA QUESTION DU GRAND-TRONC

La Chambre de Commerce a décidé officiellement de tenir une assemblée spéciale, mercredi prochain, pour discuter la question de l'acquisition du Grand-Tronc par le gouvernement.

C'est sur une motion de M. Ludger Gravel que cette décision a été prise. M. Gravel déclare que la Chambre doit se prononcer sur cette question d'une importance vitale pour tout le pays.

La commission des transports, présidée par M. C. H. Catelli, puiera cette semaine à toutes les sources afin de présenter un rapport complet qui fera l'objet de la discussion mercredi prochain.

M. J. N. Cabana a demandé que le problème soit discuté immédiatement vu que l'heure pressait et qu'il ne fallait pas que l'affaire du Nord-Canadien se répétait avec le Grand-Tronc.

Ce fut la seule question qui fut discutée à la séance de la Chambre, hier.

LES TAUX EN VIGUEUR LE 26 OCTOBRE

Les nouveaux taux du tramway seront définitivement mis en vigueur dimanche, le 26 octobre, comme l'annonce une proclamation officielle de la Commission des Tramways.

Ils entraînent, comme on le sait, les changements suivants: 7 sous en argent; 5 billets pour 30 cents; une série de 44 billets pour \$2.50, achetée aux bureaux de la compagnie; 15 sous la nuit, de minuit à 5 heures du matin; disparition des billets dits d'ouvriers; mêmes prix de passage pour les enfants, 7 billets pour 30 cents; correspondance gratuite.

Ces prix s'appliquent à tout le réseau de la compagnie compris dans la zone du tarif uniforme, de Ville Saint-Pierre à la Longue-Pointe, du fleuve à Cartierville et à Ahuntsic.

Pour la ville de Lachine, le tarif local est le suivant: 8 billets pour 25 cents; 10 sous comptant après minuit.

La série de 44 billets sera mise prochainement en vente aux bureaux de la compagnie, ainsi qu'aux diverses salles d'attente établies dans les quartiers excentriques.

droits et qu'on ne les lui enlève pas. A l'instar de la Suisse, nous avons ici plusieurs langues parlées et respectées.

Le ministre des Postes parla de l'hospitalité qu'a donnée la Suisse durant la guerre européenne et des bienfaits de la Croix-Rouge. Pour tout cela, le Canada souhaite la plus cordiale bienvenue à ces membres de la mission suisse et il espère que les meilleurs fruits seront retirés de ce voyage trop court.

LA NAVIGATION

DIRECTEUR EN TOURNEE

M. A. G. HENDERSON, DIRECTEUR DES LIGNES CUNARD ET ANCHOR, EST ACTUELLEMENT A MONTREAL. — GRANDE AMELIORATION D'ICI UN AN ET DEMI. — NOMINATION AU PACIFIQUE.

M. A. G. Henderson, de Glasgow, directeur des lignes Cunard et Anchor, est à Montréal cette semaine, par suite de la visite qu'il fait aux différents bureaux de la compagnie principale et des lignes subsidiaires, sur ce continent. Il a déjà fait une tournée à Baltimore, à Philadelphie, à Pittsburg, à Cleveland, à Washington, à Saint-Louis, à Minneapolis et à Chicago. Il déclare que plusieurs navires sont construits pour la ligne Cunard et la ligne Anchor-Donaldson. Il espère avoir dans 12 ou 18 mois un service aussi bon qu'avant la guerre, meilleur même, parce que les vapeurs offriront plus de confort. De plus, la compagnie ouvre de nouvelles routes au fur et à mesure que le besoin s'en fait sentir.

Pour ce qui est de la situation outre-mer, M. Henderson dit que le commerce d'exportation se relève rapidement et qu'on note un progrès toutes les semaines. La situation ouvrière constitue le principal problème, mais le directeur de la ligne Cunard pense qu'elle s'éclaircira.

M. Henderson part aujourd'hui pour Boston, et se rendra ensuite à New-York où il s'embarquera à bord du "Mauretania".

LE PACIFIQUE CANADIEN

M. W. T. Marlow, agent général du fret pour le service océanique du Pacifique-Canadien, annonce qu'à partir d'ici, M. A. V. Snell, est agent intérimaire du fret européen, à Montréal, en remplacement de M. G. D. Robinson, démissionnaire.

Le "Scandinavian", du Pacifique-Canadien, a été signalé mardi, à une heure, à 220 milles à l'est du détroit de Belle-Ile, et il doit atteindre Québec, vers 8 heures, samedi matin. Le "Scotian", de Glasgow, est aussi attendu à Québec samedi matin. Il y a 333 passagers de cabines et 631 passagers de troisième classe à bord. Le "Scotian" qui devait détenir d'Avonmouth, hier, ne prendra pas la mer avant le 22.

MOUVEMENT DES NAVIRES

Le "Royal George", de la ligne Cunard, est arrivé à Plymouth, mardi, à 7 heures du matin. Le "Docteur Pierre Benoit" a quitté, hier soir, il va prendre une cargaison pour le compte du gouvernement français. C'est un navire de 5,062 tonnes, de Brest, et il est la propriété des Messageries Maritimes de Marseille.

PORT DE MONTREAL

Arrivées—15 octobre Le "Cairndhu", le "Dr Pierre Benoit". Départs—15 octobre Le "Lake Fiscus", le "Great City", le "Canadian Sailor".

VAISSEAUX AU PORT

Le "Blue Hill", le "Lake Elton", le "Frontenac", le "Ranefjord", le "Lake Flagon", le "Willaston", le "Minnedosa", le "Dominion", le "Melmore Head", le "Canadian Seagull", le "Haslemere", le "Benj. Brewster", le "Oreland", le "Novgorod", le "Lake Sauvus", le "Rimouski", le "Cairndhu", le "Dr Pierre Benoit".

NOTRE PAGE FÉMININE

(Suite de la 5e page)

RECETTES

FLAN AU CHOCOLAT

1 chopine de lait bouillant, 3-12 cuillerées à table de chocolat râpé, 1-2 tasse de lait, 1-4 cuillerée à table de féculé de maïs, 1-2 tasse de sucre, 1-2 cuillerée à thé de vanille.

Mélangez le chocolat, la féculé et le sucre, et ajoutez le lait froid en agitant. Ajoutez ce mélange au lait bouillant et cuisez 15 minutes au bain-marie. Assaisonnez à la vanille et versez dans des tasses ou verres, refroidi.

THE RUSSE

Faites votre thé de la manière ordinaire, et servez-le chaud ou froid avec une tranche de citron pour chaque tasse. Sucez au goût.

PATE AUX POMMES

4 ou 5 pommes sûres, 1-3 tasse de sucre, 1-4 cuillerée à thé de muscade râpée ou de canelle, 1-8 cuillerée à thé de sel, 1 cuillerée à thé de beurre, 1 cuillerée à thé de jus de citron.

Pelez les pommes, enlevez le cœur et tranchez-les mince. Garnissez le fond d'une tourtière de pâte. Mettez un rang de tranches de pommes autour, à un doigt du bord, jusqu'au milieu. Empilez le reste. Mélangez sucre, épices, sel et jus de citron, et saupoudrez-en les pommes; enfin de petites molles de beurre sur le tout. Humectez les bords du lit de pâte inférieure et appliquez la feuille en pressant sur les bords. Faites quelques trous dans la croûte pour l'évaporation. Mettre le jus de citron, si l'on veut. Certains cuisiniers ajoutent quelques grains de poivre broyé et plat. Cuire 45 minutes. Flamme basse, mais pas trop.

LA PAUVRETE DU SANG EST LA CAUSE PRINCIPALE DE LA FAIBLESSE L'Histo-Fer Garnier EST UN PUISSANT REGENERATEUR DU SANG. Prescrit aussi dans tous les cas d'anémie, neurasthénie, tuberculose, et dans toutes les affections pulmonaires. PRIX \$1.25. En vente partout et aux PHARMACIES MODELES DE GOYER agents spéciaux 100 STE-CATHERINE EST MONTREAL.

Vient de paraître : NUANCES par Yvonne Charette. Choix de billets du soir, 125 pages, couverture illustrée d'un dessin d'Adrien Hébert. 60 sous. (Franco, 65 sous). Remise au commerce L'Action française Service de librairie Imm. La Sauvegarde Montréal

ROBOL (tablettes) Nettoie l'intestin paresseux — cause de maux de tête, mauvaise digestion, maux de reins, manque d'appétit, etc. — et guérit la CONSTIPATION. Une cure au ROBOL peut se prolonger sans inconvénient tant que le besoin s'en fait sentir; c'est le moyen de conserver la liberté de l'intestin. Pour rester en bonne santé, prenez chaque soir une ou deux tablettes ROBOL.

BREVETS D'INVENTION En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis MARION & MARION 364 RUE UNIVERSITE, MONTREAL.

ANTIKOR-LAURENCE CURE RADICALE DES CORPS SURE, EFFICACE, SANS DOULEURS. EN VENTE PARTOUT 25¢ FRANCO PAR LA POSTE A. J. LAURENCE, MONTREAL.

C'EST CE SOIR A la salle Saint-Sulpice, à 8 h. 15, M. Fabbe Philippe Perrier, curé de la paroisse du Saint-Enfant-Jésus, donnera une conférence sur "Les leçons d'un centenaire". Il y aura un programme musical choisi. Quiconque désire passer une soirée profitable ne devrait pas manquer cette occasion. Des billets seront en vente à la porte.

BEAU RÉGIME EN IRLANDE (Service de la Presse associée) Dublin, 16. — Un ordre qui vient d'être publié sous la signature du secrétaire en chef et du commandant en chef des troupes en Irlande, prohibe les assemblées dans la ville et le comté de Dublin du Sinn Féin, des Volontaires Irlandais, et la Ligue Gaélique. Le 12me congrès annuel du Sinn Féin doit commencer à "Mansion House", demain.

Mlle NITTA-JO (la gigolette parisienne) qui chante au théâtre Princesse toute cette semaine et ADAMO DIDUR (le célèbre chanteur d'opéra) de la troupe Scotti et du Metropolitan de New-York, qui donnera un concert au Monument National, le 6 novembre prochain, sont DES ARTISTES PATHÉ. Deux artistes d'un genre aussi différent cela peut paraître drôle, mais prouve bien la grande diversité d'artistes, tous de la plus haute valeur, que le répertoire Pathé met à votre disposition. Aimez-vous la chansonnette, la mélodie, le violon, la musique d'orchestre, de fanfare, l'opéra-comique ou le grand opéra? Nous avons sûrement parmi les 30,000 disques Pathé en magasin quelque chose que vous aimerez à entendre et à faire goûter à vos amis. UNE COLLECTION N'EST PAS COMPLETE SANS UN DISQUE DE NITTA-JO OU D'ADAMO DIDUR. Venez les acheter chez

W. Valiquette 471-477 RUE STE. CATHERINE EST

AVIS PUBLIC

Modification des tarifs de tramways. Par décision de la Commission des Services d'Utilité Publique de Québec (No 330), rendue le 14 octobre 1919, les tarifs de la Compagnie des Tramways de Montréal, pour le transport des voyageurs dans le territoire désigné sous le nom de TERRITOIRE A TARIF UNIFORME, sont modifiés comme suit: —

NOUVEAUX TARIFS (a) Tarif de jour (de 5.00 a.m. à minuit), sept centins (7c) en monnaie, ou un billet qui sera vendu en série de cinq pour trente centins (5 POUR 30c) et que l'on pourra se procurer sur les tramways mêmes ou à tous les bureaux de billets de la dite Compagnie, ou un billet qui sera vendu en série de quarante-quatre pour deux dollars et cinquante centins (44 POUR \$2.50), et que l'on pourra se procurer à tous les bureaux de billets de la dite Compagnie, seulement.

(b) Le tarif des écoliers et le tarif de nuit actuellement en vigueur ne sont pas modifiés. (c) Tout voyageur payant le prix de son voyage a droit à une correspondance gratuite.

CITE DE LACHINE Tarif local (a) Tarif de jour (de 5.00 a.m. à minuit), cinq centins (5c) en argent ou un billet qui sera vendu en série de huit pour vingt-centins (8 pour 25c); (b) Tarif de nuit, (de minuit à 5.00 a.m.), dix centins (10c).

Tarif interurbain Pour les personnes voyageant d'un endroit quelconque de la Cité de Lachine à la limite ouest du territoire à tarif uniforme et vice versa, les tarifs actuels restent en vigueur. Dans les autres municipalités situées en dehors du territoire à tarif uniforme, les tarifs maintenant en vigueur ne sont pas modifiés.

LES TARIFS CI-ANNONCES ENTRERONT EN VIGUEUR LE 26 OCTOBRE COURANT. Par ordre de la Commission des Tramways de Montréal, RAYMOND BEAUDRY, Secrétaire.

N.B. — Extrait de l'article 76 du contrat: — "Après la mise en vigueur d'un nouveau tarif, les voyageurs ne pourront pas se servir des billets de passage achetés antérieurement et qui ne seront pas conformes au nouveau tarif, mais la Compagnie devra racheter ces billets au prix qu'elle les aura vendus."

RIEN qu'un mélange scientifique des meilleurs thés de Ceylan et des Indes, comme seuls des dégustateurs experts peuvent combiner, peut donner la saveur persistante et agréable et le parfum captivant qui caractérisent le THE PRIMUS. Dans des milliers de foyers Canadiens, le "THE PRIMUS" est le breuvage préféré. Il est économique parce qu'il donne plus de tasses à la livre, de meilleur thé qu'aucun autre thé sur le marché. DEMANDEZ A VOTRE EPICIER LE "THE PRIMUS." Vert ou Noir. L. CHAPUT, FILS & CIE., Limitée MONTREAL.



La Vie Sportive

La troisième partie samedi au Shamrock

Les Indiens et le Métropole se rencontreront après demain au Mile-End, et dimanche au National — Des joutes mouvementées.

Les amateurs de baseball sont dans l'attente des parties de samedi et dimanche, entre le Métropole et les Indiens, les champions des deux Ligues locales. Le résultat de la première joute, résultat de 4 à 0, en faveur du Métropole sur les champions de la Ligue de la Cité, avait quelque peu désorienté les connaisseurs, car une foule d'entre eux étaient convaincus de la supériorité des Indiens sur le Métropole. La victoire de ce dernier a causé toute une surprise et les amateurs ne savaient plus que penser. La victoire des Indiens lundi, a cependant remis d'aplomb nombre de sportsmen qui ne doutent plus maintenant que les Indiens représentent la meilleure équipe. Disons toutefois qu'il est très difficile de maintenir de se faire une idée exacte de la valeur des deux clubs rivaux. Le Métropole et les Indiens se sont battus à tour de rôle, par à peu près le même score et bien malin serait celui qui pourrait prédire le résultat de la présente série. La chance joue un grand rôle dans le baseball. Dans la première joute, les Indiens ont commis une série d'erreurs coûteuses, et la même chose est arrivée pour le Métropole dans la deuxième partie. Chose certaine, les deux clubs se surpasseront samedi et dimanche, lors de la troisième et de la quatrième rencontre. Il y a apparemment que tous les fervents de baseball se rendront samedi, au terrain des Shamrocks, pour voir les champions des deux ligues rivales aux prises. L'on verra là du vrai sport, du vrai baseball.

AUX MEMBRES DU CLUB SPORTIF LAFONTAINE

M. J. Hudson invite tous les membres du Club Lafontaine et leurs amis à se rendre à la salle du club cette semaine et fait un appel tout particulier aux joueurs dont les noms suivent : P. Gauthier, Michel Boudrias, D. Charbonneau, L. Gagnon, J.-E. Chamberland, A. Cerat, M. Bouchard et H. Cardinal. Voici le calendrier des joutes régulières de la ligue pour la saison 1919-20 :

- SAISON 1919-20—CLASSE A
- 1919—Oct. 19. Sansregret vs St-Henri; Maisonneuve vs National.
 - Nov. 2. National vs Sansregret; Lafontaine vs Maisonneuve.
 - Nov. 16. Sansregret vs Lafontaine; St-Henri vs National.
 - Nov. 30. Lafontaine vs St-Henri; Maisonneuve vs Sansregret.
 - Déc. 14. St-Henri vs Maisonneuve; National vs Lafontaine.
 - 1920—Janv. 11. St-Henri vs Sansregret; National vs Maisonneuve.
 - Janv. 25. Sansregret vs National; Maisonneuve vs Lafontaine.
 - Fév. 8. Lafontaine vs Sansregret; National vs St-Henri.
 - Fév. 22. St-Henri vs Lafontaine; Sansregret vs Maisonneuve.
 - Mars 7. Maisonneuve vs St-Henri; Lafontaine vs National.
- SAISON 1919-20—CLASSE B
- 1919—Oct. 26. St-Henri vs National; Lafontaine vs Maisonneuve.
 - Nov. 9. Maisonneuve vs St-Henri; Sansregret vs Lafontaine.
 - Nov. 22. St-Henri vs Sansregret; National vs Maisonneuve.
 - Déc. 7. Sansregret vs National; Lafontaine vs St-Henri.
 - Déc. 21. National vs Lafontaine; Maisonneuve vs Sansregret.
 - 1920—Janv. 18. National vs St-Henri; Maisonneuve vs Lafontaine.
 - Fév. 1. St-Henri vs Maisonneuve; Lafontaine vs Sansregret.
 - Fév. 15. Sansregret vs St-Henri; Maisonneuve vs National.
 - Fév. 29. National vs Sansregret; St-Henri vs Lafontaine.
 - Mars 14. Lafontaine vs National; Sansregret vs Maisonneuve.
- SAISON 1919-20—CLASSE C
- 1919—Oct. 19. Sansregret vs St-Henri; Maisonneuve vs Villery.
 - Nov. 2. Villery vs Sansregret; Lafontaine vs Maisonneuve.
 - Nov. 16. Sansregret vs Lafontaine; St-Henri vs Villery.
 - Nov. 30. Lafontaine vs St-Henri; Maisonneuve vs Sansregret.
 - Déc. 14. St-Henri vs Maisonneuve; Villery vs Lafontaine.
 - 1920—Janv. 11. St-Henri vs Sansregret; Villery vs Maisonneuve.
 - Janv. 26. Sansregret vs Villery; Maisonneuve vs Lafontaine.
 - Fév. 8. Lafontaine vs Sansregret; Villery vs St-Henri.
 - Fév. 22. St-Henri vs Lafontaine; Sansregret vs Maisonneuve.
 - Mars 7. Maisonneuve vs St-Henri; Lafontaine vs Villery.

LES ECHOS DU NATIONAL

Tous les meilleurs nageurs du Canada et peut-être quelques-uns des Etats-Unis participeront au grand concours de natation pour le championnat d'intérieur du Canada les 24 et 25 octobre courant.

Les prix d'admission à chacune des séances de ce concours seront les suivants : Sièges réservés, \$1.00; admission générale 50 sous.

Le prince de Galles et les membres de sa suite seront au National le 30 octobre. Soient en foule à la Palestre ce jour-là. Les membres ont déjà été conviés par lettre à cette reunion.

Les premières joutes de polo aquatique auront lieu à la Palestre (piscine) le 28 octobre. Nos deux équipes surprendront peut-être les vétérans de la M. A. A. ce soir-là.

La salle de quilles retrouve progressivement tous ses habitués de l'an dernier.

Qu'ils reviennent. Il y aura toujours de la place pour tout le monde.

Tous les culturistes qui ont participé au concours de l'athlète complet ont fait preuve d'énergie et de courage pour exécuter certaines des performances à l'affiche.

Devenons membres du National. C'est le meilleur moyen d'aider à la prospérité de notre association. Soyons toujours sur la brèche et amenons-y nos amis. La cotisation annuelle est à la portée de toutes les bourses.

LES CHANTEURS DE MONTREAL

C'est ce soir qu'aura lieu à la salle Stanley, 92 rue Stanley, le euebre concert organisé par les Chanteurs de Montréal.

Un nombre considérable de prix de grande valeur seront donnés aux heureux gagnants.

Les amateurs de danse pourront aussi s'en donner à cœur joie, car un orchestre des mieux connus est engagé pour cette fête.

Durant l'intermission, les chanteurs de Montréal donneront quelques numéros de chant et MM. A. Gauthier, Art. Lapiere, et M. G. Houle, tous membres des Chanteurs se feront aussi entendre.

LA BATAILLE REMISE

Le combat entre Frankie Fleming et Dick Loadman, annoncé pour vendredi soir, au Théâtre français, a été remis à la semaine prochaine. La date de la rencontre sera annoncée ces jours-ci. Hugh Shannon, gérant de Loadman, qui était à Montréal, attendant son protégé, a reçu hier, un télégramme de lui, disant qu'il ne pouvait venir à Montréal, cette semaine, et qu'il remettait le match à la semaine prochaine. Shannon est alors reparti pour Buffalo et il télégraphiera aujourd'hui ou demain, quel jour Loadman rencontrera Fleming.

DICK LOADMAN CONTRE BROWN

New-York, 16. — Dick Loadman, de Lockport, et Frankie Brown, de New-York, se rencontreront, demain soir, dans un combat de huit rondes à Baltimore. Al Lippe, le gérant de Brown, veut à tout prix que son protégé prenne une revanche sur le favori de Hugh Shannon pour la défaite qu'il a subie il y a quelque temps à Montréal. Les deux hommes sont, paraît-il, en excellente condition et les amateurs de Baltimore seront sûrement témoins d'une bataille très intéressante.

LES SERIES DE LA CLASSE "C" DE LA M. B. A.

Les parties disputées, hier soir, dans les séries de la classe "C" de la Montreal Bowling Association, ont donné les résultats suivants :

FLORISTS

Eddy	161	128	188	477
Belihi	160	213	146	519
Broad	119	191	164	474
Hayward	133	165	103	401
Scott	139	150	142	431
Totaux	712	847	743	2302

NATIONAL BREWERIES

Lachance	140	161	257	558
Thomson	171	123	118	412
Turner	130	191	180	501
Labrie	182	131	170	483
Humphrey	172	163	180	515
Totaux	795	769	905	2469

LACHINE

Wallace	182	148	143	473
Miller	178	167	167	512
Cuin	168	175	149	492
Bishop	133	119	133	385
Carle	170	174	151	475
Totaux	831	778	743	2357

DOMINION C. DE C. BLANC

O'Sullivan	116	115	142	373
Ellard	93	105	150	348
Squires	145	133	145	423
Brady	141	130	152	423
McInnes	126	160	126	412
Totaux	621	633	713	1979

M.A.A.A.

Forman	182	182	182	546
Baker	149	119	150	468
Stark	182	160	202	544
Moore	153	189	126	468
Palmer	162	158	172	492
Kerr	137	106	243	486
Totaux	828	813	756	2397

Y.M.C.A. BLANC

Jordan	155	175	154	484
Vass	153	178	183	514
Dalton	126	143	157	426
Brown	142	127	124	393
Drain	147	117	173	437
Totaux	725	740	791	2256

DOMINION C. DE C.

O'Brien	175	125	157	401
Lafontaine	115	132	160	407
Fox	109	147	172	428
Coady	144	161	175	480
Aird	178	179	127	484
Totaux	671	747	791	2209

LAFONTAINE

Dijonnesse	171	164	170	595
Dillenerre	132	147	156	435
Gagnon	151	152	194	497
Archambault	178	144	147	469
Tourgeon	147	163	158	468
Totaux	779	770	825	3374

GREEN LEAF

McIntyre	129	135	145	412
McDonnell	125	117	120	362
Bloom	110	141	125	376
A. Cunningham	97	139	122	358
J. Cunningham	117	117	116	350
Totaux	578	649	631	1858

W. Y.M.C.A. ROUGE

Read	143	150	146	439
Davidson	158	142	155	455
Baird	179	158	152	489
Miller	147	150	150	447
Brown	159	207	122	488
Totaux	786	807	725	2318

ST. ALOYSIUS

Martin	134	175	207	516
Walsh	134	127	143	404
Hicks	150	133	143	426
Dixon	167	152	181	500
Sprey	164	154	199	517
Totaux	749	741	873	2363

LES JOYEUX

Dubrulle	156	136	140	432
Girouard	163	136	133	432
Charbonneau	129	121	144	394
Valmaire	125	124	164	413
Braffard	136	111	135	382
Totaux	709	629	716	2053

C.Y.M.C.A.

Mulcair	180	163	134	485
McCarroll	145	158	151	455
F. Mulcair	139	220	130	489
Moir	139	144	181	464
Brown	113	163	202	478
Totaux	724	849	798	2371

NATIONAL VIOLET

A. Bernard	157	147	157	461
Proulx	127	131	137	395
Dubuc	167	144	188	499
Lacasse	134	146	166	446
E. Bernard	162	165	200	527
Totaux	747	733	848	2328

656 REGIMENT

Bertin	156	167	125	438
Frevette	139	145	139	462
Doreille	137	153	168	468
Brouillard	137	138	165	501
Farmer	142	138	154	434
Totaux	711	792	788	2303

MASSON

Audy	165	158	179	502
Snider	171	160	161	492
Ducharme	171	204	202	577

St-Laurent	192	184	152	528
Goudreau	183	155	159	527
Totaux	882	861	883	2631

HOCHELAGA

Neveu	122	145	200	467
Bilodeau	126	147	118	388
Gaston	133	146	158	437
Boudreau	181	158	161	500
Therrien	152	129	131	412
Totaux	714	725	763	2222

ELECTRA

Brodeur	149	104	163	416
Audy	154	145	112	411
Bruneau	166	168	155	489
St-Maurice	139	115	153	407
Racette	153	178	144	475
Totaux	761	710	727	2198

CARLISLE

Davis	115	114	144	371
Robinson	161	110	142	415
W. Powers	175	159	177	511
Embery	138	140	160	438
T. Powers	131	133	186	450
Totaux	718	656	809	2183

HENLEY

Carmody	163	126	138	427
Griffin	125	123	125	373
Arthur	126	133	135	394
Perrigo	143	198	159	500
Wells	123	143	124	390
Totaux	680	723	681	2084

HOWARD CONTRE BROUSSEAU

La direction du Club Athlétique Regal annonce un excellent programme pour sa prochaine soirée de boxe qui aura lieu au Monument National, le 27 octobre. En effet, M. de Brousseau, organisateur des exhibitions de boxe, nous apprend qu'il a retenu les services de Johnny Howard pour faire face à Eugene Brousseau, et nous assure que le rival de l'ancien champion amateur d'Amérique est le plus redoutable encore opposé à notre étoile locale. Nous ferons connaître dans quelques jours le record de Johnny Howard.

L'ASSOCIATION DU BIEN-ETRE LA JEUNESSE

Nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant aujourd'hui le rapport présenté par le secrétaire, M. P.-E. Leblanc, à l'assemblée annuelle de l'Association du Bien-Être de la Jeunesse, tenu vendredi 12 septembre 1919.

Durant l'année qui vient de s'écouler notre association, fidèle à son but, a doublé son travail envers notre jeunesse scolaire, les jeunes "sportsmen", les orphelins, les orphelines, etc. D'abord notre fête religieuse annuelle, la Saint-Stanislas, célébrée solennellement à Saint-Louis de France, en présence d'une foule considérable, au milieu de novembre, fut très imposante. M. l'abbé Dupuis, visiteur des écoles, fit le sermon de circonstance avec l'éloquence qu'on lui connaît. Les journaux, dans le temps, ont donné le compte rendu de cette fête religieuse pour la jeunesse, qui a bien sa raison d'être par le temps qui court. Peu de jours après avait lieu, à l'Assistance publique, notre quatrième année de succès à dépassé les espérances. Sans perdre de temps, après la malheureuse épidémie de la grippe, durant laquelle nous n'avons pas eu le malheur de perdre un seul membre, nous nous sommes mis à l'œuvre et avons organisé nos amusements d'hiver aux patinoires Mont-Royal, De Lorimier, Mont Saint-Louis, et Dickson où durant les soirées de la froide saison nos jeunes gens et les garçons des écoles, les jours de congé, se sont livrés à leur amusement favori. Nos deux ligues de gourd comprennent six clubs chacune, composées de jeunes de 16 et 21 ans intéressés vivement les amateurs de ce sport jusqu'à la fin de la saison. Ces clubs forment deux ligues se disputant deux trophées. Le premier fut gagné par le Saint-François, le second par le Mont-Saint-Louis. Presque chaque dimanche un de ces clubs allait à l'école de Réforme, distraire les pensionnaires de cette institution par ce même jeu. Comme les années précédentes, au temps des fêtes, nous nous sommes fait remettre à l'orphelinat Saint-Antoine, à la Réforme et à Sainte-Brigide, Entre la Noël et le 1er de l'an, nos Dames Patronnes, toujours si dévouées, organisèrent deux fêtes à l'Assistance publique et à l'Asile Sainte-Cunégonde, pour les orphelins et les orphelines ainsi que pour un certain nombre d'enfants de l'Assistance Maternelle. Ces fêtes données à l'école Valmaire, furent un succès complet et laissèrent une vive impression chez tous ceux qui eurent l'avantage d'y assister. Au mois de mai, avec l'autorisation municipale, le concours des dames et des élèves des écoles, eut lieu notre Tag Day annuel, avec le beau résultat que l'on sait. Vers cette même époque nous recevions, avec reconnaissance, l'allocation de la Ville. Le 24 juin, une délégation de notre bureau de Direction se présentait devant le bureau central de la Commission Scolaire Catholique de Montréal, sollicitant une subvention pour notre œuvre.

Quelques jours après, nous avions l'honneur d'apprendre de son secrétaire, M. Aimé Lafontaine, que la dite Commission nous avait octroyé la somme de cinq cents dollars (\$500.00); reconnaissant, par là, l'utilité de notre association comme œuvre post-scolaire. "De nos associations comme la vôtre, dit le président M. le juge Lafontaine, il en faudrait dans nos quatre commissions." Cette nouvelle fut reçue avec joie, non seulement par notre bureau de direction, mais aussi par les directeurs et les professeurs de nos écoles. Les vacances approchant, le temps d'arriver pour l'association de montrer ce qu'elle pouvait faire. Une superbe villa, à Montréal Nord, fut louée dans le but d'y conduire, plusieurs fois chaque semaine, les enfants de nos quatre commissions scolaires, les orphelins et les orphelines des principaux orphelinats de la Cité etc. C'est ainsi que trente-deux institutions purent bénéficier du grand avantage de pouvoir respirer l'air pur de la campagne et de passer d'agréables journées, ce sont : les écoles Saint-Pierre, Plessis, De Salaberry, de Maisonneuve, Saint-Jacques, Saint-Zotique, les académies Sainte-Brigide, de l'Archevêché, Sainte-Famille, Saint-Paul, La Salle, les écoles de Youville (garçons), Youville (filles), Saint-Georges, Convent du Mile-End, Saint-Jean Berchmans, Saint-Charles, Maisonneuve, Viauville, Villery (filles), Villery (garçons), Patronage Saint-Vincent de Paul, les Hospices Auclair et Bourget, les Asiles Nazareth, Bethléem, Saint-Henri, Sainte-Cunégonde, orphelinat Saint-Alexis, et Saint-Arsène, la Providence rue Sainte-Catherine, l'Assistance Maternelle de Saint-Jacques ainsi que deux congrégations protestantes. Plusieurs lettres des supérieures de diverses communautés sont entre les mains de M. l'abbé Brophy, attestant, avec beaucoup de reconnaissance pour les professeurs et leurs élèves, le grand bienfait de ces beaux jours passés à la colonie des vacances fondée à Montréal Nord par le Bien-Être de la Jeunesse. Vers la fin de ces mémorables journées de précieux conseils étaient donnés aux enfants sur l'obéissance, l'obligation de s'instruire, la cigarette, l'alcoolisme, l'aide aux parents, etc., puis la distribution de petits souvenirs, une visite à la chapelle de l'endroit et le chant du départ, tout représentant le chemin de la vie. Tous les dimanches des vacances, sur notre vaste terrain à Montréal Nord, nous avons organisé des fêtes, parties de Base Ball avec fanfare etc., qui réunissaient des centaines de gens de la ville et de la banlieue. Quatre de ces parties ont eu lieu, trois, du côté de Saint-Lambert fut le vainqueur. Entre temps nous nous faisons un devoir de trouver une position à ceux de nos membres qui en faisaient la demande. Nous avons eu le malheur, durant l'année, de perdre deux de nos membres : M. l'abbé Bédard, curé de Saint-Étienne et M. Genin, de la maison Genin & Trudeau. Nos Dames Patronnes, se sont efforcées grandement les efforts de nos directeurs pour ce qui concerne les organisations, à elles revient une large part des succès obtenus. Un journal dit-il dernièrement que l'Association du Bien-Être de la Jeunesse est maintenant très bien lancée, il faut que l'œuvre vive pour le plus grand bien de nos hommes de demain etc. Tel est bien le désir de ceux qui la dirigent avec tant de désintéressement, pourvu que les autorités religieuses, civiles, scolaires et le public en général lui continuent leur appui, à nos nombreuses œuvres nous voudrions, cette année, si nos Commissions Scolaires le veulent, y ajouter des séances-conférences les samedis après-midi dans les quartiers les plus peuplés, afin d'éclairer les enfants de nos années. Comme vous pouvez le pressentir, tous ces travaux ont nécessité de la part de nos organisateurs, un grand travail. Il y a eu 1800 lettres expédiées, pas moins de 2300 appels téléphoniques, 36 assemblées du bureau de direction, 575 entretiens au bureau 560 démarches, etc., etc. Je manquerais à mon devoir si je n'adressais pas des remerciements bien sincères aux autorités religieuses, municipales et scolaires, aux journaux et à tous nos bienfaiteurs pour leur puissant encouragement. Permettez-moi en terminant de faire appel à ceux qui s'intéressent à l'avenir de ceux qui bientôt prendront notre place, les invitant à entrer dans notre association pour le plus grand bien des familles, du pays et de notre race. Veuillez me croire, Monsieur le Président et Messieurs, Votre dévoué serviteur, P. E. LEBLANC, Sec.-Trés.

CERCLE LÉON XIII

"Le Cercle d'études des questions ouvrières Léon XIII, tiendra ce soir (jeudi), sa séance régulière, au numéro 1939, rue St-Dominique, à 8 h. 30. M. J.-D. Pilon sera le conférencier de la soirée; il traitera de la nature et des avantages du contrat de travail." (Communiqué.)

À L'ALLIANCE FRANÇAISE

A l'occasion de la reouverture des séances de l'Alliance Française, le 22 octobre prochain, au Ritz, le capitaine René du Bour, professeur à l'Université McGill, fera une conférence sur "l'Après-Guerre et les lettres françaises". Avant la conférence, le secrétaire donnera lecture du rapport de l'exercice 1918-1919 et l'on procédera à l'élection du conseil d'administration pour la saison 1919-1920.

Le premier conférencier officiel de la saison sera M. Allix, professeur au Lycée de Lyon, un ami de M. Fribourg. Les membres auront aussi le plaisir d'entendre M. le sénateur Réveillaud, M. Feuillerat, professeur à l'Université de Rennes, ainsi que M. Le Braz et le professeur Levy-Brühl.

Le conseil d'administration se compose actuellement des membres suivants:

En re : SUCCESSION VACANTE DE FEU DAME PHILOMÈNE LAROCQUE

Avis est par les présentes donné que, par jugement rendu le quatorzième jour d'oct

LA RUSSIE UN RÉGIME QUI AGONISE

LES NOUVELLES DE RUSSIE INDICENT QUE LES BOLCHEVIKI COURENT A LA DEFAITE. — LA CHUTE DE MOSCOU ET CELLE DE PETROGRAD SERAIENT IMMINENTES.

(Service de la Presse Associée) Londres, 16. — La situation militaire de Russie se développe rapidement. On a prédit maintes fois la chute de Petrograd et de Moscou, mais les troupes rouges ont jusqu'ici réussi à éloigner la menace. Les nouvelles d'aujourd'hui, bien qu'elles soient de source antibolcheviki, semblent indiquer la prise de Petrograd et celle de Moscou comme imminentes et l'on s'attend à la chute de la première de ces villes au commencement de novembre. Les troupes du général Yudenitch ont été lentes en activité par l'attaque allemande à Riga et, travaillant de concert avec l'amiral Kolchak et le général Denekine, elles ont fait un gain appréciable de 25 milles au sud de Petrograd, ayant atteint la jonction de chemin de fer de Gatchina. Le général Yudenitch, commandant de l'armée de la Russie du nord-ouest, rapporte-on, trouve que la résistance de l'armée bolcheviki faiblit à mesure qu'il progresse. Le général Denekine a fait une poussée vigoureuse et atteint Orel, la position la plus près de Moscou jamais atteinte. Cette nouvelle est confirmée par le bureau de guerre anglais qui attribue un grand prix à Orel. Orel est un centre de chemin de fer important. C'est là que la ligne entre Moscou et Khar'kov coupe la ligne entre Riga, Smolensk et Tsaritsin. D'après les dépêches d'Helmsingfors, l'avance du général Denekine a causé de l'apprehension à un point tel que la population de Tula, à 100 milles de Moscou, a été mobilisée pour la défense de la ville et que toutes les précautions ont été prises contre les raids aériens.

On relate aussi la découverte d'un vaste complot à Moscou où 800 officiers seraient impliqués, dans le but de s'emparer des postes télégraphiques, d'annoncer la chute du régime soviétique et d'organiser l'insurrection armée. Il est évident que la chute d'Orel et celle de Tula influeraient sur le sort de Moscou. Il y a encore de l'incertitude au sujet de la position à Riga. D'après une information fournie par un officier allemand à Mitau, le colonel Avaloff-Bermond, commandant de toutes les troupes russo-allemandes, ne désire pas la chute de Riga mais seulement la possession du front de la Bvina contre Moscou. Il semble que le gouvernement letton a encore refusé une offre d'armistice du colonel Bermond. Environ 600 soldats estoniens de renfort combattent vigoureusement à Riga. On prête aux Polonais l'initiative d'une nouvelle offensive contre les Allemands. Ils auraient pris Kovno. Il est officiellement confirmé que le Conseil suprême a invité l'Allemagne à coopérer au blocus contre la Russie soviétique et d'après un journal allemand, l'Allemagne semble décidée à accepter à certaines conditions, mais elle n'a pas encore répondu.

La "Westminster Gazette" commente en page éditoriale la situation trompeuse qui résulte des activités allemandes à Riga et fait remarquer que des rumeurs nombreuses ont cours. On dit que le général allemand Kraus, autrefois commandant d'une partie de l'armée ukrainienne contre les bolcheviki, s'est joint à Denekine, considérant que Denekine entreprend d'arracher la Galicie orientale et la province de Chelm à la Pologne pour les incorporer dans la Russie.

Le journal signale aussi la tentative d'assassinat de Haase, chef des socialistes indépendants, à la veille d'un discours où il aurait révélé la complicité du général

ment allemand dans un complot russe avec Kolchak et Denekine. Il attire l'attention sur le fait que l'Ukraine a déclaré la guerre à Denekine et aux soupçons manifestés par tous les États de la frontière russe au sujet des intentions de l'Entente quant à leur statut d'États indépendants. La "Gazette" admet que la situation est embrouillée et demande des éclaircissements au gouvernement. D'autres journaux aussi réclament la même chose.

Une dépêche officielle de la Russie soviétique annonce que les bolcheviki ont abandonné Orel. Voici le communiqué: "Orel a été après une lutte de plusieurs jours, au cours desquels plusieurs divisions rouges ont été défaits. La population de la ville a accueilli les troupes en acclamant à genoux." Le communiqué relate d'autres succès sur différents points du front où l'on a fait 6,000 prisonniers et capturé un riche butin. Au nord de Pavlosk, à 225 milles d'Orel, l'ennemi a été poursuivi au-delà de la rivière Osereid. Les prisonniers ont été au nombre de 1,500 et les mitrailleuses prises au nombre de 8.

Les troupes cosaques dans la région supérieure du Don ont forcé l'ennemi à traverser sur la rive gauche de la rivière. Là aussi on a fait des prisonniers. Une nouvelle d'Arkhangel affirme que les Russes harcèlent les bolcheviki dans la direction d'Onega. Ils ont occupé les positions fortes de l'ennemi sur le chemin de fer, capturé des canons, fait des prisonniers, détruit un train blindé et repoussé l'ennemi dans la direction de Kotohinas. L'avance se poursuit. On déclare ici que le général Yudenitch travaille de concert avec l'amiral Kolchak et le général Denekine. Les Alliés ont équipé les soldats du général Yudenitch qui, de même que le général Denekine et l'amiral Kolchak, a constamment refusé de transiger avec l'Allemagne et s'est tenu en relations avec les Alliés.

Le conseil suprême jeudi dernier, a envoyé une note à l'Allemagne et aux pays neutres les invitant à coopérer au blocus de la Russie soviétique. On a décidé de ne publier la note que lorsqu'il y aura été répondu. La commission des Affaires étrangères s'est réunie à Berlin pour étudier cette note.

On ajoute que les États-Unis n'ont pas participé à ces pourparlers.

TROUPES PEU DOCILES Berlin, 16. — D'après le "Zeitung am Mittag", il n'y a que les tiers des troupes allemandes qui obéissent aux ordres de l'évacuation. Ces troupes, dit-on, se sont retirées complètement à la fin de la semaine. Le journal ajoute que le reste des 25,000 hommes ont été transférés dans le service russe. Un officier maritime, autrefois de l'état-major de Goltz, rapporte que le colonel Avaloff-Bermond ne vise pas à la prise de Riga, mais à la protection du front dans la direction de Moscou. Cet officier affirme que les soldats du colonel sont déterminés à combattre avec le bourgeois contre les bolcheviki. Il accuse la Grande-Bretagne d'inciter les Lettons et les Esthoniens à faire la guerre à Avaloff-Bermond. L'officier a déclaré que les troupes allemandes qui combattent en Russie opinent qu'ils servent leur pays en luttant contre la menace du bolchevisme.

Apparemment, Avaloff-Bermond a du matériel de guerre en quantité. Ses troupes sont stationnées dans la région de Riga. Elles sont prêtes à entrer même si les Lettons tentent de reprendre l'offensive.

FRAPPÉ PAR UNE AUTO Granby, 16. — (De notre correspondant) — Un garçonnet du nom de Bédard, âgé de 15 ans, vient de se faire frapper par un auto, en face de la librairie P. A. Peltier. L'accident est survenu vers 8 heures 45 du soir, alors que le jeune Bédard, qui se promenait à bicyclette, a été frappé par l'automobile de M. Drummond. Il a été blessé grièvement en arrière de l'oreille. La victime a été transportée immédiatement chez un médecin de la ville. L'on croit que l'enfant survivra à ses blessures.

EN ONTARIO HEARST A DES PRETENTIONS

LE PREMIER MINISTRE ONTARIEN AFFIRME QUE SON GOUVERNEMENT PEUT FAIRE PLUS POUR L'AGRICULTURE QUE TOUT CE QUE POURRONT ACCOMPLIR LES FERMIERS-UNIS. (Service de la Canadian Press) Toronto, 16. — Sir William Hearst se préoccupe plus de ses partisans, choisis candidats dans les comtés de la province, que de son élection dans son propre comté de Sault-Sainte-Marie. Il ne semble pas craindre l'opposition que peut lui faire M. J.-B. Cunningham, candidat ouvrier.

Le premier ministre fait la campagne dans les comtés du centre de la province, où ses positions sont rudement assiégées par le groupe des Fermiers-Unis. Il a porté la parole à Strathroy, en faveur de M. D. J. MacKenzie, son candidat dans West Middlesex, à qui M. J.-G. Lethbridge, candidat des fermiers, fait une forte concurrence.

M. Hearst a passé en revue les œuvres de son gouvernement depuis cinq ans; il a parlé d'agriculture, promettant que son gouvernement fera mieux et plus que l'Union des Fermiers-Unis ne pourra jamais accomplir.

Afin de se rendre agréable aux soldats, le premier ministre a donné ordre aux registrateurs des comtés de se tenir à la disposition de tout vétérans, qui reviennent de la guerre, désire s'inscrire afin de pouvoir participer à l'élection actuelle. Les bureaux resteront ouverts jusqu'à minuit, samedi soir, afin d'accommoder les vétérans.

A Toronto, M. Cody, ministre de l'Instruction publique, réçu par acclamation, a parlé, hier après-midi, à un groupe de trois cents femmes, de la nécessité d'un gouvernement bien constitué; il les a mises en garde contre la tentation de chercher des compromis auprès des groupes moins forts qui font la lutte au gouvernement. Il a souligné le projet d'un amendement à la loi de tempérance, afin de satisfaire les exigences nouvelles.

Les libéraux ont tenu hier soir à Massey Hall une grande assemblée, sous la présidence de M. Hartley Dewar. M. Joseph Singer, ancien échevin, a causé toute une sensation, lorsqu'il a déclaré que le gouvernement avait fait des tentatives auprès du personnel du "Hebrew Journal" pour le persuader d'abandonner son travail d'ici à la fin des élections.

M. Singer a ajouté que les 180 bouteilles de "vishnick", que M. Dewar a dénommé "du cognac", ont été livrées en bloc, dans une des voitures des vendeurs du gouvernement, aux soins des rabbins eux-mêmes qui avaient préparé les formulaires nécessaires.

M. Dewar a profité de l'occasion pour renouveler ses attaques contre le gouvernement qui a voulu influencer de la sorte le vote de la colonie juive.

FRANCE CLEMENCEAU INVINCIBLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FRANCE SORT VAINQUEUR D'UNE NOUVELLE ÉPREUVE, PAR UN VOTE DE CONFIANCE PLUS CONSIDÉRABLE QUE TOUS LES PRÉCÉDENTS. Paris, 16. (S. P. A.) — Le ministre Clemenceau a été maintenu, hier après-midi, à la Chambre des députés par un vote de 324 contre 132. Le président du conseil est sorti victorieux de l'attaque la plus vigoureusement organisée que le ministère ait vu. La Chambre a adopté la politique du cabinet sur l'ordre chronologique des élections, plaçant les élections législatives d'abord au 16 novembre et les élections municipales et sénatoriales ensuite. Pour la première fois M. Briand est apparu ouvertement à la tête de l'opposition, mais le vote de confiance donné à M. Clemenceau a été le plus fort qu'il ait jamais reçu. L'opposition se préparait depuis longtemps à cette attaque et elle avait attendu le jour de la ratification. M. Clemenceau a engagé un duel oratoire avec M. Briand. Dans toute l'Europe, a dit M. Clemenceau, c'est le peuple de France qui a le mieux franchi les mois difficiles qui ont suivi l'armistice; ceci soit dit sans manquer d'égards à nos Alliés. La vraie situation est que nous sortons d'une guerre de cinq ans, condition que vous semblez oublier. Je consens à demander la confiance au peuple et je demande à cette Chambre de me donner cette confiance.

Les adversaires du ministère s'attendaient au résultat du vote; ils se sont résignés au vote et l'on ne prévoit pas pour le moment d'autre offensive. Pendant le débat, l'ex-président du conseil Briand a allégué que la Chambre des députés ayant gagné la guerre, ne devrait pas remettre son mandat avant de s'être assuré de l'état de la paix du pays. Il serait indigne, pour la Chambre, a-t-il dit, d'étudier ses responsabilités.

M. Augagneur, qui a reçu divers portefeuilles, a attaqué verbalement le cabinet. Il a demandé l'extension du terme d'office du président de façon à ce que les élections aient lieu le printemps prochain. Le ministre de l'intérieur Pams a émis l'opinion du gouvernement, mais après le discours de M. Briand, M. Clemenceau a décidé d'en finir par le vote de confiance. M. Briand avait déclaré que la France ne souffre pas seulement du malaise politique, mais aussi du malaise social. La Chambre a fixé les dates suivantes pour les élections: élections municipales, le 30 novembre, élections des conseillers généraux, le 14 décembre, élections sénatoriales, le 11 janvier. L'élection des députés est fixée au 16 novembre. Le débat a commencé par une scène turbulente suscitée par le député B. Meunier. Cet orateur a attaqué le président du conseil, alléguant que son frère Albert Clemenceau, avocat d'une banque autrichienne, s'est évadé dès le début de la guerre. Toute la Chambre et les galeries ont hué cet orateur et la Chambre n'a repris son calme qu'après une pandémonium d'une demi-heure.

CONSEIL DES ARTS ET MANUFACTURES M. CYRILLE-F. DELAGE SUPPLÉANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, VISITE LES COURS. Le surintendant de l'Instruction publique, l'honorable Cyrille-F. Delage, de retour du congrès tenu à l'Association, a tenu à faire une visite aux cours du Conseil des Arts et Manufactures, vendredi dernier. Accompagné de son secrétaire du Conseil, M. Bérubé, M. Delage a visité les diverses salles et a été vivement intéressé de voir une soixantaine d'élevés au travail, dans les cours de dessin à main levée et de peinture, qui, cette journée-là étaient dirigés par notre artiste-peintre bien connu, M. J.-C. Franchère. M. Delage s'est déclaré hautement satisfait de la méthode d'enseignement et de la disposition de l'aménagement et des élèves qui étaient à l'étude. Il se propose de visiter les autres cours prochainement. Le surintendant de l'Instruction publique a ensuite rendu visite au président général du Conseil, M. Thomas Gauthier.

LE GOUVERNEMENT ÉTABLIT UNE ÉCOLE DE DESSIN A JOLIETTE Le Gouvernement provincial a autorisé le Conseil des Arts et Manufactures à créer une nouvelle école de dessin à Joliette. La ville de Joliette fournit un local chauffé et éclairé pour ces fins. Le secrétaire du Conseil, M. Bérubé, sera à Joliette aujourd'hui, (mercredi), pour rencontrer un comité spécial nommé par le conseil municipal de Joliette, rencontrer les professeurs, et voir à l'installation des cours, pour en faire l'ouverture au commencement de novembre.

LA LIGUE DES PROPRIÉTAIRES La Ligue des propriétaires de la section Saint-Louis, invite les citoyens de ce district à une réunion des propriétaires d'immeubles de la rue Saint-Laurent, de la rue Craig à la rue Ontario, pour aviser aux moyens à prendre pour obtenir de la Cité un crédit en déduction de la taxe des trottoirs, les anciens trottoirs de la rue Saint-Laurent ayant été endommagés par les travaux des conduites souterraines et aussi pour protester contre le maintien des poteaux en bois.

Cette assemblée aura lieu ce soir à 8 heures à la salle Dandurand, angle des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine est.

LE SECRÉTAIRE. (Communiqué)

Dupuis Frères OCCASIONS du VENDREDI EXTRA SPECIAL CHAUSSURES 47 articles en verre taillé, des-sins de fleurs et coupe diamant. Choix de paniers à fleurs, plats pour entrée, bols à fruits, plateaux à céleri, sucriers et crémiers, plateaux à gâteaux, comptoirs sur pied. Valant jusqu'à 3.95. Vendredi pour 1.95. Au premier. Deux grandes valeurs COTON jaune, désirable pour draps et taies d'oreillers. Qualité pesante. Spécial, la verge. 1.18. MADAPOLAM de 40 pouces de largeur, beau fini spécial. Grande valeur pour sous-vêtements. Rég. 49. Spécial. 1.29. Au rez-de-chaussée. CIGARES Très spécial pour hommes EN VENTE VENDREDI SEULEMENT Ayez votre part de cette abaine extraordinaire. GANTS de la meilleure qualité, pour hommes. Chevreau brun, chamois, gris et beige, aussi chamois ou suède gris et brun. Toutes les pointures: 6 3/4 à 10. Valeurs régulières 2.00, 2.25, 2.50, 2.75, 3.00, 3.50 et 4.00. Valeurs extraordinaires au prix très spécial de 1.59. N'oubliez pas de voir notre annonce dans les journaux de vendredi soir pour notre grande vente de chemises samedi. Au rez-de-chaussée. DEUX BONNES VALEURS PANTALONS pour hommes. Grandeurs 32 à 44. En cheviot noir tout laine, pesant pour l'hiver. Valeur spéciale à 10.00. ROBES DE CHAMBRE pour hommes. En molleton fantaisie, grand choix de patrons. Deux valeurs spéciales: Fini collet fermé 10.00 Fini collet ouvert 12.00 Garniture de galon soutache en soie. —Au rez-de-chaussée. EPICERIE DUPUIS Venez ou téléphonez votre commande demain ou samedi et prenez avantage des bas prix que nous vous offrons sur la liste ci-dessous. Appelez 547 0000. SPÉCIAUX POUR VENDREDI TOUTE LA JOURNÉE Farine préparée Brodie et Harvey XXX, paquet de 4 livres. 49. Cacao Fry, boîte 1/2 livre. 20. Allumettes silencieuses, 3 boîtes. 23. Le vert spécial, lb. 49. Miel blanc pur, 5 lbs. 1.39. Confitures, marque Banner, 4 lbs. 73. Poudre à pâte Egg'o, 1/2 lb. 29. Avec commande générale d'épicerie. Meilleur sucre granulé, 5 livres. 56. 10 livres. 1.11. Avec commande générale d'épicerie. Meilleur beurre de crème des Cantons de l'Est, la livre. 62. Marmelade Keiller Dundas, la chaudière 4 lbs. 37. Marmelade Sherwood, boîte 39. Confitures pures de Wagstaffe, aux pêches ou aux prunes, chaud, 4 lbs. 39. Confitures aux framboises de Wagstaffe, chaud, 4 lbs. 42. Confitures aux fraises de Jacob, 4 lbs. 42. Marmelade aux oranges de Sherwood, chaud, 4 lbs. 83. Marmelade aux oranges de Wagstaffe, chaud, 4 lbs. 83. FARNES Farine Orlivie ou Five Roses, 7 livres. 45. Sac de 24 livres. 1.50. Sac de 98 lbs. 6.25. Poudre à pâte Egg'o, boîte 1 lb. 32. Boîte 2 1/2 lbs. 74. Boîte 5 lbs. 1.23. Olives "Lanch Queen", grosse jarre. 45. Anchoin pur, 2 livres. 29. Macaroni, vermicelle ou spaghetti, pag. de 16 oz. 35. Fèves blanches triées à la machine, 3 livres. 49. Pois jaunes pour bouillir, 3 livres. 45. Meilleur orge mondé, 5 lbs. 25. Riz Patna, lb. 17. Fèves de Lima, lb. 23. LEGUMES Carottes ou betteraves rouges, 4 livres. 12. Navets de Québec, 4 lbs. 12. Oignons rouges, 4 lbs. 25. Les meilleures patates des Montagnes Vertes, toutes choisies à la main, 12 lbs. 33. Poche de 90 lbs. 2.25. Remplissage pour farces au citron, la boîte. 15. Raisins épinettes, pag. 15, 17. Raisins sans noyau Sun Maid, le paquet. 20, 25. Raisin Sultan, lb. 25. Coriandre nettoyée, lb. 29. Dattes Excelsior, le paquet. 28. Figues pour cuire, meilleure qualité, lb. 22. Lait Kliah, boîte. 45, 3.80. VINAIGRES Vinaigre malt Wilson ou Cosgrave, bout. 19. Vinaigre malt ou blanc, marque Heinz, bout. 29. Vinaigre Lazenby malt pur, la bouteille. 35. Cassonade brune, 5 lbs. 55. LEGUMES EN BOITE Nouvel emballage de tomates, boîte. 29. 6 boîtes. 1.15. Nouvel emballage de pois, la boîte. 19. 6 boîtes. 1.10. Nouvel emballage de blé d'Inde, boîte. 20. 6 boîtes. 1.15. Epinards, boîte. 1.30. Océanmargarine Kingnut, 1 lb. 38. Au sous-sol.